

**C**OMPTES

**C**ONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE  
EN DATE DU 25 JANVIER 2019 ET SOUMIS À L'APPROBATION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 MARS 2019

## SOMMAIRE

<b>CADRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE .....</b>	<b>6</b>
<b>RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE .....</b>	<b>9</b>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES .....</b>	<b>13</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>16</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>16</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>17</b>
<b>BILAN ACTIF .....</b>	<b>18</b>
<b>BILAN PASSIF .....</b>	<b>19</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>20</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE .....</b>	<b>22</b>
<b>NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 .....</b>	<b>25</b>
<b>TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 .....</b>	<b>25</b>
<b>TRANSITION ENTRE LES DEPRECIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUEES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUEES SELON IFRS 9 .....</b>	<b>27</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECLASSEMENT DU FAIT DE LA MISE EN APPLICATION D'IFRS 9 .....</b>	<b>29</b>
<b>IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 .....</b>	<b>30</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>31</b>
<b>1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES .....</b>	<b>31</b>
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	31
1.2 Principes et méthodes comptables .....	34
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) .....	63
<b>2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....</b>	<b>67</b>
<b>3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....</b>	<b>68</b>
3.1 Risque de crédit .....	68
3.2 Risque de marché .....	87
3.3 Risque de liquidité et de financement .....	92
3.4 Comptabilité de couverture .....	94
3.5 Risques opérationnels .....	99
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires .....	99
<b>4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>101</b>
4.1 Produits et Charges d'intérêts .....	101
4.2 Produits et charges de commissions .....	102
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	103
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	104
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	105

4.6	Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat .....	105
4.7	Produits (charges) nets des autres activités .....	106
4.8	Charges générales d'exploitation .....	106
4.9	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	107
4.10	Coût du risque .....	108
4.11	Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	109
4.12	Impôts.....	109
4.13	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	111
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS SECTORIELLES .....</b>	<b>114</b>
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel .....	114
5.2	Information sectorielle par zone géographique.....	115
<b>6.</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>116</b>
6.1	Caisse, banques centrales .....	116
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	116
6.3	Instruments dérivés de couverture .....	119
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	119
6.5	Actifs financiers au coût amorti.....	122
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	125
6.7	Exposition au risque souverain.....	129
6.8	Passifs financiers au coût amorti.....	130
6.9	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....	131
6.10	Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	133
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	134
6.12	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.....	135
6.13	Co-entreprises et entreprises associées .....	135
6.14	Immeubles de placement .....	137
6.15	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	137
6.16	Écarts d'acquisition.....	138
6.17	Provisions.....	138
6.18	Dettes subordonnées .....	141
6.19	Capitaux propres .....	141
6.20	Participations ne donnant pas le contrôle.....	145
6.21	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	146
<b>7.</b>	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....</b>	<b>147</b>
7.1	Détail des charges de personnel .....	147
7.2	Effectif moyen de la période .....	147
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	147
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	148
7.5	Autres avantages sociaux .....	151
7.6	Paiements à base d'actions.....	152
7.7	Rémunérations des dirigeants.....	152
<b>8.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....</b>	<b>153</b>
<b>9.</b>	<b>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>154</b>
<b>10.</b>	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>155</b>
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....	156

10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	159
10.3	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine.....	167
<b>11.</b>	<b>IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....</b>	<b>168</b>
<b>12.</b>	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2018 .....</b>	<b>168</b>
12.1	Information sur les filiales .....	168
12.2	Composition du périmètre .....	169
<b>13.</b>	<b>PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....</b>	<b>170</b>
13.1	Participations non consolidées .....	170
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées .....	172
<b>14.</b>	<b>ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2018.....</b>	<b>176</b>

*Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers*

## **CADRE GÉNÉRAL**

### **PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce d'Annecy (France) sous le n° 302 958 491 et le code APE 651D.

Son siège social est établi au 4 Avenue du Pré Félin, PAE les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, 64 Caisses locales qui constituent des entités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, des 64 Caisses locales, de quatre de ses filiales (Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., CADS Capital, CADS Développement, SETAM), du fonds dédié Adret Gestion ainsi que quatre sociétés techniques de titrisation.

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

## Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

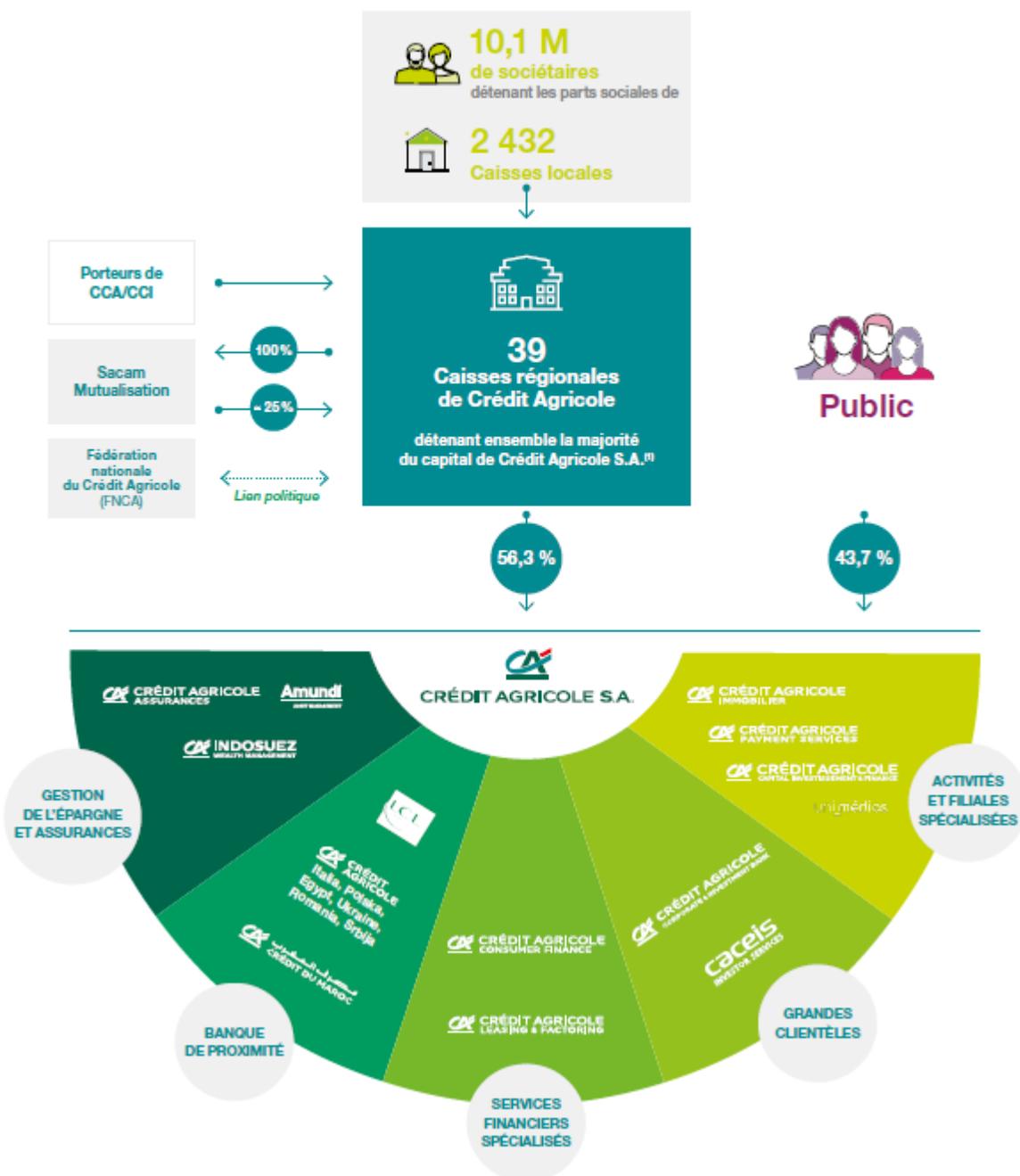
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

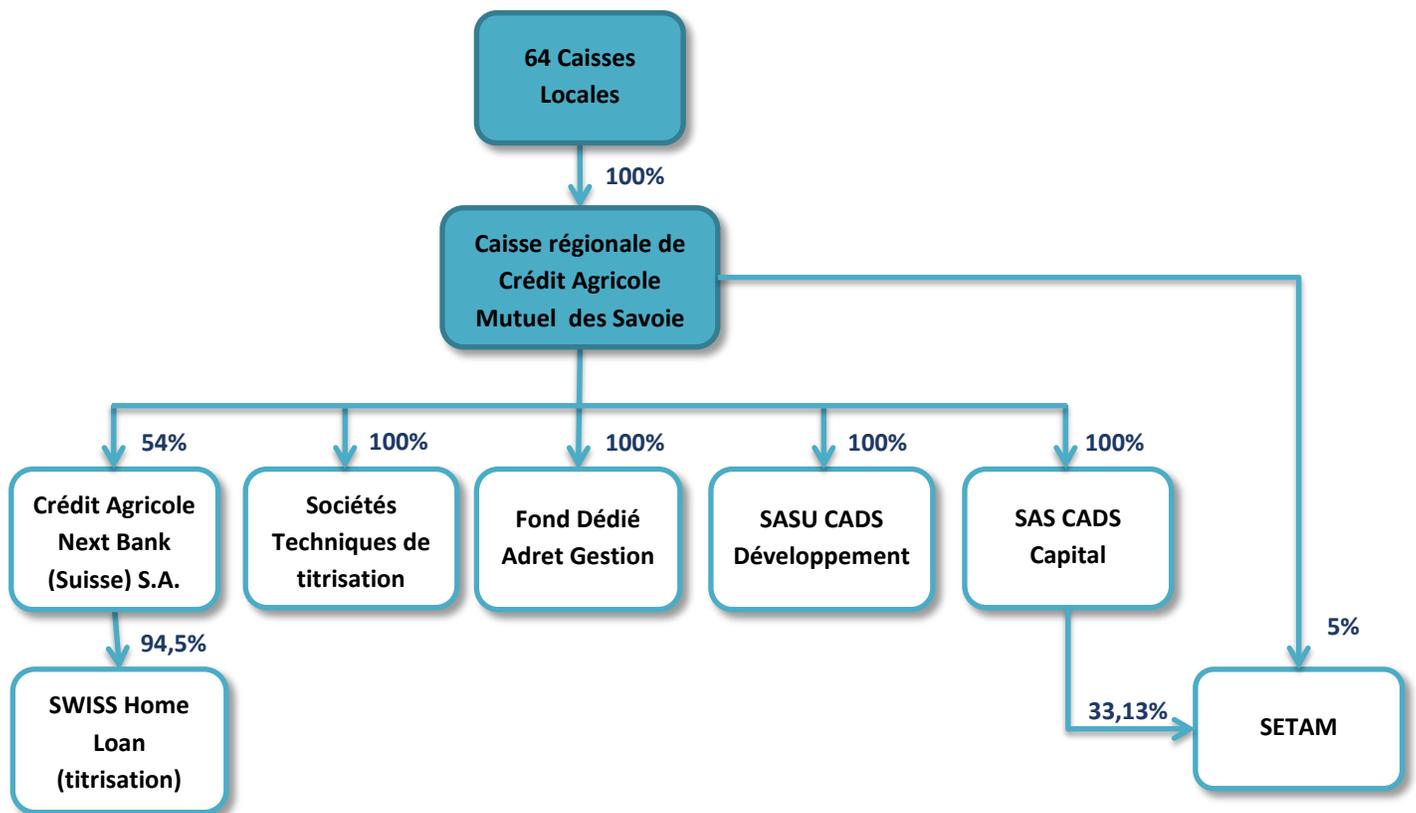
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



**Organigramme du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie :**



# RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

## ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

### ✓ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

### ✓ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Dettes envers la clientèle ».

### ✓ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### ✓ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont

enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

✓ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire

✓ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

✓ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014, directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* - NCWOL – prévu à l'article L.613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de résolution unique sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

#### ➤ **Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (SWITCH)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels: on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est détenu à hauteur de 141 millions d'euros par les 64 Caisses Locales qui lui sont affiliées, et à hauteur de 47 millions d'euros par Sacam Mutualisation sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Le Conseil d'Administration, constitué de 18 membres, ainsi que le comité de direction, comprenant 13 membres, représentent les principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Caisses locales :

La Caisse régionale détient au passif de son bilan des bons à moyen terme négociables et dépôts à vue des Caisses locales à hauteur de 255 millions d'euros qu'elle rémunère.

Le cumul des comptes de résultat de l'exercice 2018 des 64 Caisses locales fait apparaître un résultat net social de 6,2 millions d'euros, après l'encaissement de 3,8 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales détenues en Caisse régionale et de 3,6 millions d'euros d'intérêts des BMTN. La contribution des Caisses locales au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 2,4 millions d'euros.

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (CANB), société de droit suisse :

Cette structure, créée fin 2000, initialement spécialisée dans le financement des ménages, a diversifié son offre pour devenir une véritable banque de détail (crédit, collecte, moyens de paiement). Elle est détenue à hauteur de 54% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Le total du bilan social de cette entité représente 5 330 millions d'euros au 31 décembre 2018. A cette date les encours de crédits atteignent 4 870 millions d'euros et augmentent de 5% sur l'année essentiellement en raison des variations de change. Exprimé en CHF, l'encours est en hausse de 40MCHF.

Dans le cadre de la sécurisation de son portefeuille de crédits, CANB demande une garantie financière d'un établissement bancaire étranger compétent lorsque le bien financé est situé hors de la Suisse. A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie garantit pour CANB un encours de 330 millions d'euros et a perçu en 2018 une commission de 0,6 million d'euros.

CANB a également recours à des emprunts subordonnés pour renforcer ses fonds propres, dont 12 millions de CHF soit 10,6 millions d'euros sont souscrits auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

A fin décembre 2018, la contribution de CANB au résultat consolidé du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est de 6,2 millions d'euros contre 8,5M€ en 2016.

#### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et CADS Développement :

Cette société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 16,5 millions d'euros, détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, exerce principalement des activités de holding financière : souscription et gestion de participations financières. Le compte courant de CADS Développement a augmenté de 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 afin d'accompagner le développement dans ses prises de participation. Le total bilan aux normes IFRS au 31 décembre 2018 s'élève à 64,1 millions d'euros et le résultat net à -0,5 million d'euros.

#### Adret Gestion est un fonds commun de placement dédié à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

Il est géré par Amundi. Il est investi très majoritairement en OPCVM du Groupe Crédit Agricole dans le cadre d'une gestion diversifiée. Il est consolidé comme une entité spécifique. Au 31 décembre 2018, le total bilan affichait 142 millions d'euros, pour un résultat de -3,9 millions d'euros.

#### La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le Fonds Commun de Titrisation :

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 262 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 264,9 millions d'euros. Cette première opération a été intégralement auto-souscrite par les Caisses Régionales. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » s'est élevé à -0,1 millions d'euros au 31/12/2018 contre -0,3 millions d'euros au 31/12/2017.

Au 31/12/2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 23 février 2017. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 30 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 3,6 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 26,4 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » s'est élevé à +0,01 millions d'euros au 31/12/2018 contre +0,1 millions d'euros au 31/12/2017.

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par la Caisse régionale des Savoie au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 33 millions d'euros et une souscription des titres émis par le FCT pour 4,3 millions d'euros. Cette seconde opération a été placée sur le marché pour 28,5 millions d'euros. Le résultat du « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » s'est élevé à -0,01 millions d'euros au 31/12/2018.

#### La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et la Société SETAM (Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise-Maurienne) :

La société SETAM est constituée en société anonyme et a été créée le 27/10/1972. Elle est en charge de l'ensemble des remontées mécaniques de la station savoyarde de Val Thorens par le biais d'une concession de 30 ans allant à ce jour jusqu'au 30 novembre 2027. Les états financiers de cette filiale de la CR ayant dépassé les seuils de consolidation du groupe, la SETAM a été consolidée pour la première fois en date du 31/12/2015 dans les comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie par mise en équivalence.

Le Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a acquis historiquement, par lots successifs, des titres de la SETAM, dont le pourcentage d'intérêt direct et indirect s'élève à 38,13% au 31/12/2018 (inchangé par rapport au 31/12/2017). La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient 5% des titres de la société SETAM en direct et CADS Capital (détenue à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie) en détient 33,13%. A cette date, la valeur de mise en équivalence s'établit à 46,8 millions d'euros contre 42,6 millions d'euros au 31/12/2017.

Les impacts sur les capitaux propres au 31/12/2018 sont :

- intégration de la quote-part de réserves consolidées à la clôture pour 40,9 millions d'euros.
- intégration de la quote-part de résultat consolidé à la clôture pour 6,0 millions d'euros.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. (CANB) et Swiss Home Loan, société de titrisation de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., société de droit suisse :

Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. a réalisé une opération de titrisation de crédit habitat hypothécaire suisse en date du 12 décembre 2016. Le montant de l'opération s'est élevé à 200,7 MCHF, dont 154,6 MCHF ont été placés (titres séniors) auprès d'investisseurs extérieurs. Les titres subordonnés, 46,1 MCHF ont été intégralement souscrits par Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA possède l'intégralité du capital et conserve la gestion et les risques rattachés aux crédits.

Pour réaliser cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est portée garante dans la limite de 7,9 MCHF.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et le groupe Crédit Agricole S.A. :

La Caisse régionale détient 2,16 % de la SAS Rue la Boétie, société constituée par l'ensemble des Caisses régionales.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, SASU CADS Développement et SAS CADS Capital :

Dans le cadre d'un projet de réorganisation du portefeuille de participation au sein du Groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la Caisse régionale et sa filiale CADS Développement ont cédé en 2018 à la filiale CADS Capital 8 participations pour un montant total de 123 millions d'euros. Cette cession a généré une plus-value nette de 58 millions d'euros qui a été retraitée dans le cadre des traitements de consolidation. Ces cessions ont eu pour conséquence de faire entrer CADS Capital dans le périmètre de consolidation suite au dépassement des seuils de consolidation du groupe. L'entrée dans le périmètre de consolidation n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres et sur la situation du bilan consolidé.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	486 809	543 352
Intérêts et charges assimilées	4.1	(204 982)	(249 695)
Commissions (produits)	4.2	250 320	245 311
Commissions (charges)	4.2	(43 768)	(44 119)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 888	14 470
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		4 724	
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		164	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	35 169	
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>			
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		35 169	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente			50 792
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	37	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6		
Produits des autres activités	4.7	9 218	21 795
Charges des autres activités	4.7	(8 169)	(7 386)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>529 522</b>	<b>574 520</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(297 966)	(292 305)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(18 369)	(16 208)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>213 187</b>	<b>266 007</b>
Coût du risque	4.10	(19 093)	(13 377)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>194 094</b>	<b>252 630</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		5 975	4 789
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	89	1 193
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16		
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>200 158</b>	<b>258 612</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(52 941)	(77 750)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12		
<b>Résultat net</b>		<b>147 217</b>	<b>180 862</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.20	(5 324)	(7 204)
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>141 893</b>	<b>173 658</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net</b>		<b>147 218</b>	<b>180 862</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	1 870	2 740
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13		
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	(84 529)	
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>(82 659)</b>	<b>2 740</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>2 182</b>	<b>(932)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>(80 477)</b>	<b>1808</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	14 240	(29 500)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			55 001
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	(12 540)	36 632
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>1 700</b>	<b>62 133</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>	<b>3 239</b>	<b>(10 924)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.13</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.13</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.13</b>	<b>4 939</b>	<b>51 209</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.13</b>	<b>(75 538)</b>	<b>53 017</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>71 679</b>	<b>233 879</b>
Dont part du Groupe		58 854	239 172
Dont participations ne donnant pas le contrôle		12 825	(5 293)
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-94	

## BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse, banques centrales	6.1	467 590	379 988	379 988
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6.6.7	855 555	901 478	3 173
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		10 014	3 173	
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		845 541	898 305	
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	21 883	43 768	43 768
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 416 074	1 475 678	
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>				
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 416 074	1 475 678	
Actifs financiers disponibles à la vente				2 157 856
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	24 286 425	23 197 262	
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 621 004	1 982 973	1 982 973
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		21 517 647	20 109 753	20 123 090
<i>Titres de dettes</i>		1 147 775	1 104 536	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 033	13 940	13 940
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				1 104 220
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	97 634	124 623	110 912
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	298 175	585 502	585 503
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.13	46 849	42 567	42 567
Immeubles de placement	6.14	441	534	534
Immobilisations corporelles	6.15	143 985	116 530	116 530
Immobilisations incorporelles	6.15	31 080	32 600	32 600
Ecarts d'acquisition	6.16			
<b>Total de l'actif</b>		<b>27 687 725</b>	<b>26 914 471</b>	<b>26 697 655</b>

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 356	7 525	7 525
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		9 356	7 525	
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	105 215	99 127	99 127
Passifs financiers au coût amorti		23 740 365	22 724 481	
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	15 622 205	15 200 194	15 194 222
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	7 955 845	7 379 026	7 379 026
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.2-3.3-6.8	162 315	145 261	145 261
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 248	5 144	5 144
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	27 657	18 677	8 650
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	306 591	630 140	630 137
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12			
Provisions	6.17	99 526	85 479	85 479
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.18	17 144	37 452	37 453
<b>Total dettes</b>		<b>24 308 101</b>	<b>23 608 025</b>	<b>23 592 024</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 379 624</b>	<b>3 306 446</b>	<b>3 105 631</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 216 291</b>	<b>3 155 790</b>	<b>2 951 736</b>
Capital et réserves liées		525 200	509 088	509 088
Réserves consolidées		2 341 382	2 355 847	2 100 364
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		207 815	290 854	168 625
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice		141 893		173 658
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>163 333</b>	<b>150 657</b>	<b>153 895</b>
<b>Total du passif</b>		<b>27 687 725</b>	<b>26 914 471</b>	<b>26 697 655</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<i>En milliers d'euros</i>																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2017 Publié</b>	394 712	2 221 729			2 616 441	112 014	(8 902)	103 112		2 719 551	130 904	31 094	(2 681)	28 413	159 317	2 878 870
Impacts nouvelles normes (2)																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2017</b>	394 712	2 221 729			2 616 441			24 891	2 719 551	130 904	31 094	(2 681)	28 413	159 316	2 878 868	
Augmentation de capital	9 259				9 259				9 259							9 259
Variation des titres auto-détenus																
Émissions d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																
Dividendes versés en 2017		(15 852)			(15 852)				(15 852)	(5 628)				(5 628)	(21 480)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		(1)			(1)				(1)	5 500				5 500	5 499	
Mouvements liés aux paiements en actions																
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	9 259	(15 853)			(6 594)				(6 954)	(128)				(128)	(6 722)	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						64 772	741	65 513	65 513	(13 563)	1 067		(12 497)	(12 497)	53 017	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat 2017								173 658	173 658	7 204				7 204	180 862	
Autres variations		(394)			(394)				(394)						(394)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	403 971	2 205 482			2 609 453	176 786	(8 161)	168 625	173 658	2 951 736	137 980	17 530	(1 614)	15 916	153 895	3 105 631
Affectation du résultat 2017		173 658			173 658				(173 658)							
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	403 971	2 379 140			2 783 111	176 786	(8 161)	168 625		2 951 736	137 980	17 530	(1 614)	15 916	153 895	3 105 631
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (3)		81 830			81 830	(139 465)	261 696	122 231		204 061	(3 242)	(555)	554	(3 242)	200 819	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018 Retraité</b>	403 971	2 460 964			2 864 935	37 322	253 532	290 854		3 155 790	134 741	16 975	(1 059)	15 916	150 657	3 306 446
Augmentation de capital	16 112				16 112					16 112						16 112
Variation des titres auto-détenus																
Émissions d'instruments de capitaux propres																
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres																
Dividendes versés en 2018		(16 051)			(16 051)				(16 051)	(4 961)				(4 961)	(21 012)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales																
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		140			140				140	4 811				4 811	4 951	
Mouvements liés aux paiements en actions		45			45				45	2				2	47	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	16 112	(15 866)			246				246	(149)				(149)	97	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		72			72	(1 787)	(81 252)	(83 039)	(82 967)	6 726	775		7 501	7 501	(75 466)	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		72			72		(72)	(72)								
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																
Résultat 2018								141 893	141 893	5 324				5 324	147 217	
Autres variations		1 330			1 330				1 330						1 330	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	420 082	2 446 500			2 866 582	35 535	172 280	207 815	141 893	3 216 291	139 916	23 701	(284)	23 417	163 333	3 379 624

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Le détail des impacts sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note "Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres part du groupe du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élèvent, en fin d'exercice, à 3 216 292 milliers d'euros, en hausse de 60 502 milliers d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +1,9%).

Cette progression s'explique principalement par :

- + 141 893 milliers d'euros de résultat sur la période,
- 16 051 milliers d'euros de résultat distribué en 2018 au titre de l'affectation des résultats 2017,
- 81 872 milliers d'euros de variation de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables,
- 9 031 milliers d'euros de variation de juste valeur des dérivés de couverture comptabilisée directement en capitaux propres,
- + 1 737 milliers d'euros de retraitement lié à la comptabilisation des bons prescrits,
- + 16 112 milliers d'euros d'augmentation de capital des Caisses locales,
- + 7 515 milliers d'euros sur écarts de réévaluation liés à la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.,
- + 199 milliers d'euros d'autres variations.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>200 158</b>	<b>258 612</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		18 370	16 207
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		17 581	(6 614)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(5 975)	(4 789)
Résultat net des activités d'investissement		(89)	424
Résultat net des activités de financement		1 826	2 998
Autres mouvements		18 319	7 648
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>50 032</b>	<b>15 873</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		400 529	(275 821)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(711 065)	(19 289)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(131)	(202 600)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(44 436)	63 651
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		1 693	1 580
Impôts versés		(9 327)	(57 609)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(362 736)</b>	<b>(490 087)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>			
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>(112 545)</b>	<b>(215 602)</b>
Flux liés aux participations (2)		(7 079)	(4 388)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(43 973)	(34 093)
Flux provenant des activités abandonnées			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(51 052)</b>	<b>(38 481)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		55	(6 722)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(10 193)	(24 396)
Flux provenant des activités abandonnées			
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(10 138)</b>	<b>(31 118)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>14 433</b>	<b>(29 016)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>		<b>(159 302)</b>	<b>(314 217)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>558 906</b>	<b>872 395</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		379 988	405 747
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		178 918	466 648
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>398 788</b>	<b>558 906</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		467 590	379 988
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(68 802)	178 918
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(160 118)</b>	<b>(313 489)</b>

\* composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

\*\* composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Pour l'année 2018, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de la SETAM pour 1 693 milliers euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2018, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'élève à -7 079 milliers d'euros, portant notamment sur le projet de réorganisation des titres de participations à l'intérieur du groupe. Les impacts nets de chaque entité du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont les suivants :

- +106 403 milliers d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;
- +9 330 milliers d'euros pour CADS Développement ;
- -122 812 milliers d'euros pour les Caisses Locales.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie à ses actionnaires, à hauteur de 14 168 milliers d'euros pour l'année 2018.

(4) Au cours de l'année 2018, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à -20 308 milliers d'euros.

(5) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédits sont en hausse de +400 529 milliers d'euros dont :

- +437 549 milliers d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;
- -37 503 milliers d'euros pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. ;
- +483 milliers d'euros pour les Caisses Locales.

# NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

## TRANSITION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ➤ Actifs financiers

Actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018												
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9												
En milliers d'euros	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instrument s dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti			Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Participation dans les entreprises mises en équivalence	
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes			
			Instrument de capitaux propres	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPP	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option									
	Banques Centrales	379 988	379 988												
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 173		3 173											
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 173		3 173											
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option														
	Instruments dérivés de couverture	43 768					43 768								
IAS 39	Actifs disponibles à la vente	2 157 856		9 689	884 613				1 261 830				1 724		
	Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 982 973								1 982 973					
	Prêts et créances sur la clientèle	20 123 090			3 899						20 119 190				
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	1 104 220										1 104 220			
	Participation dans les entreprises mises en équivalence	42 567													42 567
	<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>	<b>25 837 635</b>													
	<b>Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9</b>				104				213 846		(9 437)	(1 408)			
01/01/2018	<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9</b>		379 988	3 173	9 689	888 616		43 768	1 475 676	1 982 973	20 109 753	1 104 536			42 567

L'essentiel de l'impact de la première application d'IFRS 9 est lié à la valorisation de SAS Rue La Boétie. A compter du 1er janvier 2018, ces titres sont Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sous IFRS 9. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la Vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût.

➤ Passifs financiers

Passifs financiers		31/12/2017	01/01/2018						
		IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9						
			Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments dérivés de couverture	Passifs financiers au coût amorti			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
En milliers d'euros	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre		
IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7 525	7 525						
	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 525	7 525						
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
	Instruments dérivés de couverture	99 127			99 127				
	Dettes envers les établissements de crédit	15 194 222				15 194 222			
	Dettes envers la clientèle	7 379 026					7 379 026		
	Dettes représentées par un titre	145 261						145 261	
	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées								
	<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>	22 825 161							
	<b>Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9</b>					5 972			
01/01/2018	<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9</b>		7 525		99 127	15 200 194	7 379 026	145 261	

## TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les modalités de provisionnement évoluent de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 (selon les dispositions d'IAS 39) vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (selon les dispositions d'IFRS 9) :

Dépréciations sur actifs financiers		31/12/2017	01/01/2018								
			IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations								
			Banques Centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
				Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option									
<i>En milliers d'euros</i>											
Dépréciations selon IAS 39	Banques centrales										
	Actifs disponibles à la vente	(42 557)		(1 093)			(41 465)				
	Prêts et créances sur les établissements de crédit										
	Prêts et créances sur la clientèle	(346 479)							(346 478)		
	Titres détenus jusqu'à l'échéance										
<b>Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>		<b>(389 036)</b>									
	<b>Retraitements des dépréciations selon IFRS 9</b>			<b>1 093</b>			<b>41 465</b>		<b>(9 437)</b>	<b>(1 408)</b>	
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39										
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39			1 093			41 465				
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39								(9 437)		
	Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39									(1 408)	
01/01/2018	<b>Soldes comptables des dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9</b>								<b>(355 915)</b>	<b>(1 408)</b>	

Provisions sur engagements de hors bilan <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
Engagements de financement	928		928
Engagements de garantie	7 633		7 633
<b>Soldes comptables de provisions</b>	<b>8 561</b>		<b>8 561</b>

La répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 au 31 décembre 2017 est la suivante :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<b>Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>(137 624)</b>	<b>(251 411)</b>

La répartition des dépréciations par étapes de dépréciations (ou buckets) sous IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

Actifs financiers <i>En milliers d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Titres de dettes			
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(66 216)</b>	<b>(82 253)</b>	<b>(208 854)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(65 357)	(81 704)	(208 854)
Titres de dettes	(859)	(549)	
<b>Total</b>	<b>(66 216)</b>	<b>(82 253)</b>	<b>(208 854)</b>

Engagements hors bilan <i>En millions d'euros</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			928
Engagements de garantie			7 633
<b>Total</b>			<b>8 561</b>

**ACTIFS FINANCIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RECLASSEMENT DU FAIT DE LA MISE EN APPLICATION D'IFRS 9**

Néant

# IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1ER JANVIER 2018

	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39</b>	<b>3 105 631</b>	<b>2 951 736</b>	<b>153 895</b>
<b>Incidence sur les réserves</b>	<b>78 588</b>	<b>81 830</b>	<b>(3 242)</b>
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	33 138		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : Impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	41 465		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)	11 027		
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	513		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)	513		
Passifs (vers Juste valeur par résultat)	-		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)			
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	(3 125)		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti	(4 430)		
<b>Réserves - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>78 588</b>		
<b>Réserves - entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Réserves - activités abandonnées</b>			
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(140 020)</b>	<b>(139 465)</b>	<b>(555)</b>
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	(33 137)		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	(106 883)		
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(140 020)</b>		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>262 250</b>	<b>261 696</b>	<b>554</b>
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	262 250		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>262 250</b>		
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>			
<b>Total - Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9</b>	<b>200 818</b>	<b>204 061</b>	<b>(3 243)</b>
<b>Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9</b>	<b>3 306 446</b>	<b>3 155 790</b>	<b>150 657</b>

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts.

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 9 Instruments financiers</b> <b>Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture</b>	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance / IFRS 9 Instruments financiers Proposition d'approches optionnelles permettant aux entreprises ayant des activités d'assurance de gérer le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et IFRS 4	3 novembre 2017 (UE 2017/1988)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 : - IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 <sup>er</sup> janvier 2017 1 <sup>er</sup> janvier 2018 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui Oui Non
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
Amendement à IAS 40 Immeubles de placement Clarification du principe de transfert, entrée ou sortie, de la catégorie Immeubles de placement	14 mars 2018 (UE 2018/400)	1er janvier 2018	Oui
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères	3 avril 2018 (UE 2018/519)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 « Principes et méthodes comptables »).

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

Pour la première application de la norme IFRS 15, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> <b>Options de remboursement anticipé avec pénalité négative</b>	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> <b>Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location</b>	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> <b>Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale</b>	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se poursuivent sur 2018.

Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme, a choisi les solutions informatiques nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et a réalisé au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.

Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit d'une part des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **1.2 Principes et méthodes comptables**

### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 39 et IAS 32)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

#### • Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

#### • Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ✓ Actifs financiers

### • Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

#### ○ Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

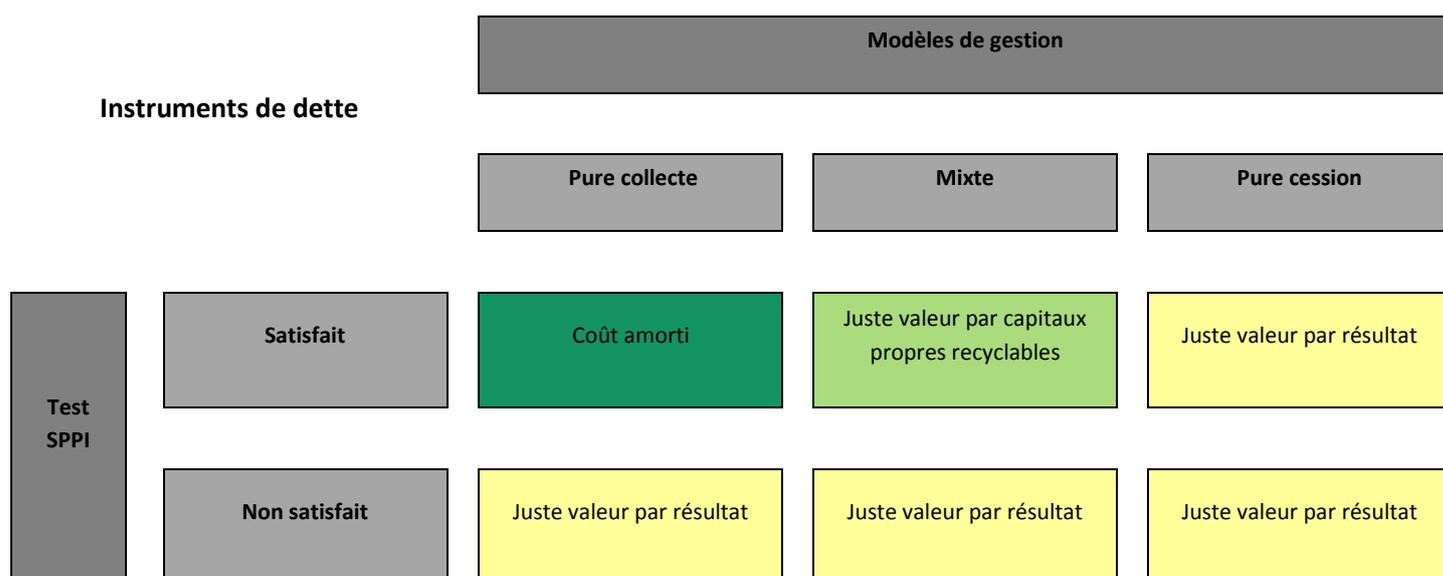
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche « *look-through* » et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



#### ❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit ».

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test 'SPPI'. C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation. Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement- livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test 'SPPI'.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

➤ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision.

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au T.I.E. d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### ✓ Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;

- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

➤ Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de 'défaut' est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de 'défaut' convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre Grandes clientèles : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

➤ La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
  - au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Présentation des buckets sur les crédits sains en devises

Suite au passage à IFRS 9, le groupe Crédit Agricole a modifié son modèle de dépréciation des créances saines. Ce changement réglementaire a eu des impacts très lourds sur le système d'information du groupe. Les crédits en devises sont actuellement gérés par la chaîne de crédit « IPSO ».

Au niveau national, le groupe a fait le choix de ne pas faire évoluer informatiquement cette chaîne de crédits avec le passage à IFRS 9 et de la remplacer par une nouvelle chaîne de crédit, Loan Services, à horizon 2019/2020. Ainsi, les crédits sains dégradés (bucket 2) en devise du Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont présentés en bucket 1 en attendant l'implémentation de la nouvelle chaîne de crédit Loan Services.

A titre d'information, le montant des encours de crédits sains dégradés en devise s'élève au 31/12/2018 à 436,9 millions d'euros et la dépréciation afférente représente 19,4 millions d'euros.

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre Facteurs de risque du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*). La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de 'créance restructurée' est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs « restructurés », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en PNB.

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

- ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

## ➤ Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

## ➤ Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA

décrit dans le chapitre 5 'Facteurs de risque et Pilier 3' du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les Credit Default Swaps (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de

compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, [L'entité] a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## ➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont

comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) Soit sur la même entité imposable,
  - b) Soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclable, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables.
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) L'encours financiers net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
  - b) La valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) La provision pour impôts différés,

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes la Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

### ✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel des Savoie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées.

## ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
  
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

## **2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2018 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018.

### - Opération de titrisation

Au 31/12/2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2018 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 32,8 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018. Elle a souscrit pour 4,3 millions d'euros des titres subordonnés.

Le FCT Crédit Agricole Habitat 2018 a par ailleurs émis un emprunt obligataire auprès d'investisseurs extérieurs pour 28,5 millions d'euros pour financer l'acquisition de ces crédits habitat.

Dans le cadre d'un projet de réorganisation du portefeuille de participation au sein du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la Caisse régionale et sa filiale CADS Développement ont cédé en 2018 à la filiale CADS Capital 8 participations pour un montant total de 123 millions d'euros. Cette cession a généré une plus-value nette de 58 millions d'euros qui a été retraitée dans le cadre des traitements de consolidation. Ces cessions ont eu pour conséquence de faire entrer CADS Capital dans le périmètre de consolidation suite au dépassement des seuils de consolidation du groupe. L'entrée dans le périmètre de consolidation n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres et sur la situation du bilan consolidé.

### **3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est assuré par les Directions Crédits, des Affaires et des Finances.

Ces Directions sont rattachées au Directeur Général et ont pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

##### **3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket 1* et *Bucket 2* et "Actifs dépréciés" – *Bucket 3*) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garanties données comptabilisées en déduction des actifs financiers au coût amorti au 1er janvier 2018 ont été reclassées dans le poste provision au cours de l'exercice 2018.

Pour l'ensemble des tableaux suivants dans cette section, les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>1 100 927</b>	<b>(859)</b>	<b>5 017</b>	<b>(549)</b>			<b>1 105 944</b>	<b>(1 408)</b>	<b>1 104 536</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>5 017</b>	<b>(1)</b>	<b>(5 017)</b>	<b>1</b>					
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)									
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	5 017	(1)	(5 017)	1					
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)									
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)									
<b>Total après transferts</b>	<b>1 105 944</b>	<b>(860)</b>		<b>(548)</b>			<b>1 105 944</b>	<b>(1 408)</b>	<b>1 104 536</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>42 223</b>	<b>468</b>		<b>548</b>			<b>42 223</b>	<b>1 016</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	136 743	(73)					136 743	(73)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(94 520)	541					(94 520)	541	
Passage à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période				548				548	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres									
<b>Total</b>	<b>1 148 167</b>	<b>(392)</b>					<b>1 148 167</b>	<b>(392)</b>	<b>1 147 775</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)									
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 148 167</b>	<b>(392)</b>					<b>1 148 167</b>	<b>(392)</b>	<b>1 147 775</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>105 161</b>						<b>105 161</b>		<b>105 161</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)									
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)									
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)									
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)									
<b>Total après transferts</b>	<b>105 161</b>						<b>105 161</b>		<b>105 161</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(41 632)</b>						<b>(41 632)</b>		
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	6 839	(3)					6 839	(3)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(51 350)	2					(51 350)	2	
Passage à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		1						1	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres	2 879						2 879		
<b>Total</b>	<b>63 529</b>						<b>63 529</b>		<b>63 529</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	12 630						12 630		
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>76 159</b>						<b>76 159</b>		<b>76 159</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>18 919 739</b>	<b>(65 357)</b>	<b>1 120 993</b>	<b>(81 704)</b>	<b>424 936</b>	<b>(208 854)</b>	<b>20 465 668</b>	<b>(355 915)</b>	<b>20 109 753</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(203 211)</b>	<b>(9 316)</b>	<b>133 152</b>	<b>15 216</b>	<b>70 059</b>	<b>(16 747)</b>		<b>(10 846)</b>	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(599 725)	3 665	599 725	(11 521)				(7 856)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	461 183	(14 563)	(461 183)	25 695				11 132	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(74 713)	1 671	(17 302)	1 351	92 015	(21 045)		(18 023)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	10 044	(89)	11 912	(309)	(21 956)	4 298		3 900	
<b>Total après transferts</b>	<b>18 716 528</b>	<b>(74 673)</b>	<b>1 254 146</b>	<b>(66 488)</b>	<b>494 994</b>	<b>(225 601)</b>	<b>20 465 668</b>	<b>(366 761)</b>	<b>20 098 907</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>1 507 757</b>	<b>12 157</b>	<b>(48 056)</b>	<b>(5 769)</b>	<b>(72 871)</b>	<b>20 445</b>	<b>1 386 831</b>	<b>26 833</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	3 703 169	(13 844)	167 341	(14 120)			3 870 511	(27 964)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 367 623)	37 468	(224 109)	15 213	(53 653)	37 901	(2 645 385)	90 582	
Passage à perte					(20 970)	18 209	(20 970)	18 209	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières				10	(319)	200	(319)	210	
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		(20 780)		(12 506)		(37 744)		(71 030)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)						(1)	
Variations de périmètre	50						50		
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres	172 160	9 313	8 712	5 633	2 071	1 879	182 944	16 826	
<b>Total</b>	<b>20 224 285</b>	<b>(62 516)</b>	<b>1 206 090</b>	<b>(72 257)</b>	<b>422 124</b>	<b>(205 155)</b>	<b>21 852 499</b>	<b>(339 929)</b>	<b>21 512 570</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	2 952		(4 871)		6 995		5 076		
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>20 227 237</b>	<b>(62 516)</b>	<b>1 201 219</b>	<b>(72 257)</b>	<b>429 119</b>	<b>(205 155)</b>	<b>21 857 575</b>	<b>(339 929)</b>	<b>21 517 647</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

Concernant la présentation par buckets des crédits sains en devises, il convient de se reporter à la note « 1.2 Principes et méthodes comptables ».

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES**

Néant

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Néant

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Néant

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>1 626 245</b>				<b>8 759</b>	<b>(928)</b>	<b>1 635 004</b>	<b>(928)</b>	<b>1 634 076</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(9 190)</b>	<b>(278)</b>	<b>8 290</b>	<b>185</b>	<b>900</b>			<b>(93)</b>	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(22 261)	110	22 261	(241)				(131)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	13 706	(388)	(13 706)	426				38	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(770)	1	(433)	1	1 203	(2)			
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	135	(1)	168	(1)	(303)	2			
<b>Total après transferts</b>	<b>1 617 055</b>	<b>(278)</b>	<b>8 290</b>	<b>185</b>	<b>9 659</b>	<b>(928)</b>	<b>1 635 004</b>	<b>(1 021)</b>	<b>1 633 983</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(110 503)</b>	<b>(7 594)</b>	<b>27 605</b>	<b>(2 758)</b>	<b>1 472</b>	<b>768</b>	<b>(81 426)</b>	<b>(9 584)</b>	
Nouveaux engagements donnés	784 276	(3 251)	54 372	(1 210)			838 648	(4 460)	
Extinction des engagements	(895 895)	3 311	(26 782)	3 042	(1 387)	769	(924 063)	7 122	
Passage à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		616		(1 250)		(1)		(635)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres	1 115	(8 271)	15	(3 340)	2 859		3 989	(11 611)	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 506 551</b>	<b>(7 872)</b>	<b>35 895</b>	<b>(2 573)</b>	<b>11 131</b>	<b>(160)</b>	<b>1 553 578</b>	<b>(10 605)</b>	<b>1 542 972</b>

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>674 964</b>		<b>12 355</b>		<b>37 896</b>	<b>(7 633)</b>	<b>725 215</b>	<b>(7 633)</b>	<b>717 582</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(10 961)</b>	<b>(199)</b>	<b>3 688</b>	<b>159</b>	<b>7 273</b>			<b>(40)</b>	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(8 475)	80	8 475	(498)				(418)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	4 123	(279)	(4 123)	657				378	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	(6 621)	1	(897)	1	7 518	(2)			
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	12	(1)	233	(1)	(245)	2			
<b>Total après transferts</b>	<b>664 003</b>	<b>(199)</b>	<b>16 043</b>	<b>159</b>	<b>45 169</b>	<b>(7 633)</b>	<b>725 215</b>	<b>(7 673)</b>	<b>717 542</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>222 369</b>	<b>(1 426)</b>	<b>4 663</b>	<b>(2 537)</b>	<b>(16 688)</b>	<b>(202)</b>	<b>210 344</b>	<b>(4 165)</b>	
Nouveaux engagements donnés	900 131	(1 850)	27 011	(1 880)			927 142	(3 730)	
Extinction des engagements	(677 762)	1 420	(22 348)	2 164	(16 616)	2 679	(716 726)	6 263	
Passage à perte					(73)	73	(73)	73	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période		166		(279)		(2 954)		(3 067)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées									
Autres		(1 162)		(2 542)	1		1	(3 704)	
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>886 372</b>	<b>(1 625)</b>	<b>20 706</b>	<b>(2 378)</b>	<b>28 481</b>	<b>(7 835)</b>	<b>935 559</b>	<b>(11 838)</b>	<b>923 721</b>

## DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS AU 31/12/2017

	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	359 998		574 919	-587 664	-775		346 478
<i>dont dépréciations collectives</i>	150 431		499 376	-512 183			137 624
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	44 288		362	-2 083	-9		42 557
Autres actifs financiers	140		141	-137	-11		132
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>404 426</b>	<b>0</b>	<b>575 422</b>	<b>-589 885</b>	<b>-796</b>	<b>0</b>	<b>389 168</b>

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition. Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

#### ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>377 088</b>					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 014					
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	367 074					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>21 883</b>					
<b>Total</b>	<b>398 971</b>					

## ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Titres de dettes</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>22 741 580</b>		<b>6 280 675</b>	<b>600 331</b>	<b>6 072 295</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964		88 707	8 085	59 108	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>76 159</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>21 517 647</b>		<b>6 280 675</b>	<b>600 331</b>	<b>6 072 295</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964		88 707	8 085	59 108	
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 147 775</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Total</b>	<b>22 741 580</b>		<b>6 280 675</b>	<b>600 331</b>	<b>6 072 295</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	223 964		88 707	8 085	59 108	

## ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2018					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>928 652</b>			<b>8 560</b>		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	20 646					
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 542 972</b>		<b>145 525</b>	<b>33 930</b>	<b>151 182</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	10 971		297	695	909	
<b>Total</b>	<b>2 471 624</b>		<b>145 525</b>	<b>33 930</b>	<b>159 742</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	31 617		297	695	909	

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

## EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT AU 31/12/2017

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 173
Instruments dérivés de couverture	43 768
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	720 479
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	105 882
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	20 205 875
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 104 220
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>22 183 397</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 635 004
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	725 215
Provisions - Engagements par signature	-8 561
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 351 658</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>24 535 054</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	
Prêts et créances sur la clientèle	10 909 866
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	520 752
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours structurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables"). Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Actifs sains</b>		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gain ou perte nette de la modification			
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>792</b>	<b>11 109</b>	<b>16 540</b>
Valeur comptable brute avant modification	792	11 109	16 859
Gain ou perte nette de la modification			(319)
<b>Titres de dettes</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gain ou perte nette de la modification			

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs dégradés) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Valeur comptable brute</b>
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	4 402
Titres de dettes	
<b>Total</b>	<b>4 402</b>

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### **Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit**

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 429 097	21 107		13 450 204
	0,5% < PD ≤ 2%	2 266 585	51 411		2 317 996
	2% < PD ≤ 20%	1 729 259	689 991		2 419 250
	20% < PD < 100%		179 968		179 968
	PD = 100%			338 566	338 566
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>17 424 941</b>	<b>942 477</b>	<b>338 566</b>	<b>18 705 984</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	3 496 703	3 589		3 500 292
	0,6% < PD ≤ 12%	529 919	197 351		727 270
	12% < PD < 100%		57 802		57 802
	PD = 100%				90 553
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>4 026 622</b>	<b>258 742</b>	<b>90 553</b>	<b>4 375 917</b>
Dépréciations		(62 908)	(72 257)	(205 155)	(340 321)
<b>Total</b>		<b>21 388 654</b>	<b>1 128 962</b>	<b>223 964</b>	<b>22 741 580</b>

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

Néant

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
<i>En milliers d'euros</i>	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	596 972	379		597 351
	0,5% < PD ≤ 2%	183 830	1 781		185 611
	2% < PD ≤ 20%	171 876	14 923		186 799
	20% < PD < 100%		6 584		6 584
	PD = 100%			4 807	4 807
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>952 678</b>	<b>23 667</b>	<b>4 807</b>	<b>981 153</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	391 770			391 770
	0,6% < PD ≤ 12%	162 103	10 547		172 650
	12% < PD < 100%		1 681		1 681
	PD = 100%			6 324	6 324
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>553 873</b>	<b>12 228</b>	<b>6 324</b>	<b>572 425</b>
Provisions (1)		(7 872)	(2 573)	(160)	(10 605)
<b>Total</b>		<b>1 498 679</b>	<b>33 322</b>	<b>10 971</b>	<b>1 542 972</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Catégories de risque de crédit		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
En milliers d'euros					
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	41 737			41 737
	0,5% < PD ≤ 2%	103 924	228		104 152
	2% < PD ≤ 20%	70 930	3 302		74 232
	20% < PD < 100%		2 273		2 273
	PD = 100%			19 180	19 180
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>216 591</b>	<b>5 803</b>	<b>19 180</b>	<b>241 574</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	551 525			551 525
	0,6% < PD ≤ 12%	118 256	12 482		130 738
	12% < PD < 100%		2 421		2 421
	PD = 100%			9 301	9 301
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>669 781</b>	<b>14 903</b>	<b>9 301</b>	<b>693 985</b>
Provisions (1)		(1 625)	(2 378)	(7 835)	(11 838)
<b>TOTAL</b>		<b>884 747</b>	<b>18 328</b>	<b>20 646</b>	<b>923 721</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Néant

#### ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

		Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Actifs financiers au coût amorti		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
En milliers d'euros					
Administration générale		1 357 715	6 141		1 363 856
Banques centrales					
Etablissements de crédit		252 930			252 930
Grandes entreprises		2 415 977	252 601	90 553	2 759 131
Clientèle de détail		17 424 941	942 477	338 566	18 705 984
Dépréciations		(62 908)	(72 257)	(205 155)	(340 321)
<b>Total</b>		<b>21 388 654</b>	<b>1 128 962</b>	<b>223 964</b>	<b>22 741 580</b>

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

Néant

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Administration générale	1 246	740
Grandes entreprises	3 052 858	2 819 913
Clientèle de détail	4 901 741	4 558 373
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>7 955 845</b>	<b>7 379 026</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2018</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	49 037			49 037
Banques centrales				
Etablissements de crédit				
Grandes entreprises	504 836	12 228	6 324	523 388
Clientèle de détail	952 678	23 667	4 807	981 153
Provisions (1)	(7 872)	(2 573)	(160)	(10 605)
<b>Total</b>	<b>1 498 679</b>	<b>33 322</b>	<b>10 971</b>	<b>1 542 972</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

<b>Engagements de garantie</b>	<b>Au 31 décembre 2018</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
Administration générale	3 175			3 175
Banques centrales				
Etablissements de crédit	476			476
Grandes entreprises	666 130	14 903	9 301	690 334
Clientèle de détail	216 591	5 803	19 180	241 574
Provisions (1)	(1 625)	(2 378)	(7 835)	(11 838)
<b>Total</b>	<b>884 747</b>	<b>18 328</b>	<b>20 646</b>	<b>923 721</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017**

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	768 362			82	768 280
Banques centrales					
Etablissements de crédit	105 161				105 161
Grandes entreprises	2 196 384	83 371	49 519	54 129	2 092 736
Clientèle de détail	17 504 822	340 932	159 335	83 413	17 262 074
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>20 574 729</b>	<b>424 303</b>	<b>208 854</b>	<b>137 624</b>	<b>20 228 251</b>

(1) Dont encours restructurés pour 115 353 milliers d'euros.

**ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE AU 31/12/2017**

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	
Administration générale	66 439
Grandes entreprises	500 358
Clientèle de détail	1 017 505
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>1 584 302</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>	
Administration générale	3 175
Grandes entreprises	535 077
Clientèle de détail	194 030
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>732 282</b>

**Concentration du risque de crédit par zone géographique**

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

Actifs financiers au coût amorti	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	16 607 524	1 026 245	363 548	<b>17 997 317</b>
Autres pays de l'Union européenne	803 383	17 380	5 682	<b>826 444</b>
Autres pays d'Europe	3 966 368	149 781	57 902	<b>4 174 051</b>
Amérique du Nord	14 540	2 525	46	<b>17 111</b>
Amériques centrale et du Sud	2 342	1 038	190	<b>3 570</b>
Afrique et Moyen-Orient	23 088	4 005	1 559	<b>28 652</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	32 817	246	193	<b>33 256</b>
Japon	1 500			<b>1 500</b>
Organismes supranationaux				
Dépréciations	(62 908)	(72 257)	(205 155)	<b>(340 321)</b>
<b>Total</b>	<b>21 388 654</b>	<b>1 128 962</b>	<b>223 964</b>	<b>22 741 580</b>

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Néant

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
France (y compris DOM-TOM)	6 979 728	6 543 141
Autres pays de l'Union européenne	151 050	112 688
Autres pays d'Europe	798 684	697 031
Amérique du Nord	5 866	8 062
Amériques centrale et du Sud	1 054	795
Afrique et Moyen-Orient	9 886	9 413
Asie et Océanie (hors Japon)	9 266	7 523
Japon	311	374
Organismes supranationaux		
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>7 955 845</b>	<b>7 379 026</b>

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

<b>Engagements de financement</b>	<b>Au 31 décembre 2018</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	1 468 462	35 383	8 270	<b>1 512 116</b>
Autres pays de l'Union européenne	9 570	13	759	<b>10 342</b>
Autres pays d'Europe	27 253	497	2 101	<b>29 851</b>
Amérique du Nord (1)	419	1	1	<b>421</b>
Amériques centrale et du Sud	15			<b>15</b>
Afrique et Moyen-Orient	338			<b>338</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	491	1		<b>492</b>
Japon	3			<b>3</b>
Organismes supranationaux				
Provisions (1)	(7 872)	(2 573)	(160)	<b>(10 605)</b>
<b>Total</b>	<b>1 498 679</b>	<b>33 322</b>	<b>10 971</b>	<b>1 542 972</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

Engagements de garantie	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>En milliers d'euros</i>				
France (y compris DOM-TOM)	885 837	20 696	28 350	<b>934 883</b>
Autres pays de l'Union européenne	432	10		<b>442</b>
Autres pays d'Europe	103		131	<b>234</b>
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Organismes supranationaux				
Provisions (1)	(1 625)	(2 378)	(7 835)	<b>(11 838)</b>
<b>Total</b>	<b>884 747</b>	<b>18 328</b>	<b>20 646</b>	<b>923 721</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE) AU 31/12/2017**

	31/12/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	16 179 365	369 766	190 787	134 685	15 853 893
Autres pays de l'Union européenne	432 199	6 138	2 461	230	429 508
Autres pays d'Europe	3 883 790	47 042	15 154	2 542	3 866 095
Amérique du Nord	17 379	48	45	50	17 284
Amériques centrale et du Sud	5 084	177	11	11	5 062
Afrique et Moyen-Orient	26 687	873	286	101	26 300
Asie et Océanie (hors Japon)	28 537	259	111	4	28 422
Japon	1 687			1	1 686
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>20 574 729</b>	<b>424 303</b>	<b>208 854</b>	<b>137 624</b>	<b>20 228 251</b>

(1) Dont encours restructurés pour 115 353 milliers d'euros.

**ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2017**

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2017
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)		1 570 314
Autres pays de l'Union européenne		6 991
Autres pays d'Europe		5 919
Amérique du Nord		665
Amériques centrale et du Sud		16
Afrique et Moyen-Orient		258
Asie et Océanie (hors Japon)		133
Japon		6
<b>Total Engagements de financement</b>		<b>1 584 302</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)		732 036
Autres pays de l'Union européenne		102
Autres pays d'Europe		144
Amérique du Nord		
Amériques centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>		<b>732 282</b>

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

	31/12/2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>									
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
<b>Prêts et créances</b>	<b>112 457</b>	<b>9 791</b>		<b>99 154</b>	<b>40 897</b>	<b>23</b>	<b>7 055</b>	<b>10 023</b>	<b>109 563</b>
Administration générale	206								
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises	21 825	2 401		15 817	5 572		612	1 549	19 199
Clientèle de détail	90 426	7 390		83 337	35 325	23	6 443	8 474	90 364
<b>Total</b>	<b>112 457</b>	<b>9 791</b>		<b>99 154</b>	<b>40 897</b>	<b>23</b>	<b>7 055</b>	<b>10 023</b>	<b>109 563</b>

	31/12/2017						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>						479 754	42 557
<b>Instruments de dettes</b>	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
<b>Prêts et avances</b>	<b>213 847</b>	<b>1 507</b>	<b>1 454</b>	<b>0</b>	<b>216 808</b>	215 448	346 478
Administration générale	20 620				20 620		82
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Grandes entreprises	51 304	90	1 005		52 399	33 852	103 648
Clientèle de détail	141 923	1 417	449		143 789	181 596	242 748
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>213 847</b>	<b>1 507</b>	<b>1 454</b>	<b>0</b>	<b>216 808</b>	<b>695 202</b>	<b>389 035</b>

### 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion paragraphe 2.4.3.2.)

#### ➤ Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				2	943	5 505	6 450
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				1	936	1 615	2 552
Options de taux							
Caps-floors-collars				1	7	3 890	3 898
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				<b>2</b>	<b>943</b>	<b>5 505</b>	<b>6 450</b>
Opérations de change à terme				1 136	3 545	10 752	15 433
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				<b>1 138</b>	<b>4 488</b>	<b>16 257</b>	<b>21 883</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	495	5 344	11 387	17 226
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				495	5 339	5 038	10 872
Options de taux							
Caps - floors - collars					5	6 349	6 354
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres							
<b>Sous-total</b>	0	0	0	495	5 344	11 387	17 226
. Opérations de change à terme				2 183	7 284	17 075	26 542
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	2 678	12 628	28 462	43 768

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				193	15 795	82 971	98 960
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				193	15 795	82 971	98 960
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				193	15 795	82 971	98 960
Opérations de change à terme				2 363	1 509	2 383	6 255
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				2 556	17 304	85 354	105 215

(en milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	272	14 184	79 854	94 310	135 046	
Futures									
FRA									
Swaps de taux d'intérêts				272	14 184	79 854	94 310	135 046	
Options de taux									
Caps - floors - collars									
Autres instruments conditionnels									
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opérations fermes de change									
Options de change									
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés sur actions & indices boursiers									
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés sur produits de base									
Dérivés de crédits									
Autres									
<b>Sous-total</b>	0	0	0	272	14 184	79 854	94 310	135 046	
. Opérations de change à terme				1 514	2 112	1 191	4 817	20 393	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	1 786	16 296	81 045	99 127	155 439	

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				513	4 544	3 585	8 642
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				513	4 544	2 906	7 963
Options de taux							
Caps-floors-collars						679	679
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>					3	150	153
Dérivés sur actions & indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					3	150	153
<b>Sous-total</b>				513	4 547	3 735	8 795
Opérations de change à terme				1 219			1 219
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				1 732	4 547	3 735	10 014

(en milliers d'euros)	31/12/2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>2 300</b>	<b>2 475</b>
Futures	111						111
FRA							
Swaps de taux d'intérêts					64	1 645	1 709
Options de taux							
Caps - floors - collars						655	655
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>127</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres						127	127
<b>Sous total</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>2 427</b>	<b>2 602</b>
Opérations de change à terme				571	0	0	571
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>571</b>	<b>64</b>	<b>2 427</b>	<b>3 173</b>

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>66</b>				<b>368</b>	<b>3 655</b>	<b>4 089</b>
Futures	66						66
FRA							
Swaps de taux d'intérêts					368	2 976	3 344
Options de taux							
Caps-floors-collars						679	679
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises et or</b>				<b>1 378</b>	<b>1 494</b>	<b>42</b>	<b>2 914</b>
Opérations fermes de change				1 378	1 494		2 872
Options de change						42	42
<b>Autres instruments</b>					<b>29</b>	<b>1 195</b>	<b>1 224</b>
Dérivés sur actions & indices boursiers							
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédits							
Autres					29	1 195	1 224
<b>Sous-total</b>	<b>66</b>			<b>1 378</b>	<b>1 891</b>	<b>4 892</b>	<b>8 227</b>
Opérations de change à terme				1 129			1 129
<b>Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>66</b>			<b>2 507</b>	<b>1 891</b>	<b>4 892</b>	<b>9 356</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2017						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	0	64	2 324	2 388
<i>Futures</i>	0						
<i>FRA</i>							
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>					64	1 669	1 733
<i>Options de taux</i>							
<i>Caps - floors - collars</i>						655	655
<i>Autres instruments conditionnels</i>							
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	1 763	2 452	31	4 246
<i>Opérations fermes de change</i>				1 763	2 452	0	4 215
<i>Options de change</i>				0		31	31
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	1	601	602
<i>Dérivés sur actions &amp; indices boursiers</i>							
<i>Dérivés sur métaux précieux</i>							
<i>Dérivés sur produits de base</i>							
<i>Dérivés de crédits</i>							
<i>Autres</i>					1	601	602
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 763	2 517	2 956	7 236
<i>Opérations de change à terme</i>				289			289
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	2 052	2 517	2 956	7 525

➤ **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>4 476 508</b>	<b>3 789 163</b>
<i>Futures</i>	11 938	13 096
<i>FRA</i>		
<i>Swaps de taux d'intérêts</i>	3 569 708	2 764 201
<i>Options de taux</i>		
<i>Caps-floors-collars</i>	894 862	1 011 866
<i>Autres instruments conditionnels</i>		
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>133 630</b>	<b>111 312</b>
<i>Opérations fermes de change</i>		
<i>Options de change</i>	133 630	111 312
<b>Autres instruments</b>		
<i>Dérivés sur actions &amp; indices boursiers</i>		
<i>Dérivés sur métaux précieux</i>		
<i>Dérivés sur produits de base</i>		
<i>Dérivés de crédits</i>		
<i>Autres</i>		
<b>Sous-total</b>	<b>4 610 138</b>	<b>3 900 475</b>
<i>Opérations de change à terme</i>	913 490	944 158
<b>Total notionnels</b>	<b>5 523 628</b>	<b>4 844 633</b>

➤ **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion paragraphe 2.4.3.2.)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion paragraphe 2.4.3.3.)

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	210 025	54 344	550 989	805 571	74	1 621 004
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	724 919	1 387 339	5 408 556	14 302 466	34 296	21 857 575
<b>Total</b>	<b>934 944</b>	<b>1 441 683</b>	<b>5 959 546</b>	<b>15 108 037</b>	<b>34 370</b>	<b>23 478 579</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(339 929)</b>
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>23 138 650</b>

En milliers d'euros	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	379 849	183 388	514 465	905 249	22	1 982 973
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	713 558	1 267 231	4 986 838	13 268 160	233 781	20 469 568
<b>Total</b>	<b>1 093 407</b>	<b>1 450 619</b>	<b>5 501 303</b>	<b>14 173 409</b>	<b>233 803</b>	<b>22 452 541</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(346 478)</b>
<b>Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>22 106 063</b>

#### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2018					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 341 420	3 067 787	5 355 179	4 857 820		15 622 205
Dettes envers la clientèle	7 136 131	156 832	655 623	4 934	2 325	7 955 845
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>9 477 551</b>	<b>3 224 618</b>	<b>6 010 802</b>	<b>4 862 754</b>	<b>2 325</b>	<b>23 578 050</b>

En milliers d'euros	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 173 603	3 671 985	4 460 201	4 888 434		15 194 222
Dettes envers la clientèle	6 520 754	220 075	619 242	17 136	1 819	7 379 026
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>8 694 357</b>	<b>3 892 060</b>	<b>5 079 443</b>	<b>4 905 570</b>	<b>1 819</b>	<b>22 573 248</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	2	379				<b>381</b>
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	12		114 362	47 560		<b>161 934</b>
Autres dettes représentées par un titre						
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>14</b>	<b>379</b>	<b>114 362</b>	<b>47 560</b>		<b>162 315</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	4	13 562	3 562	228	(213)	<b>17 144</b>
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôts de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>4</b>	<b>13 562</b>	<b>3 562</b>	<b>228</b>	<b>(213)</b>	<b>17 144</b>

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse		155	300			<b>455</b>
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	3		122 010	22 793		<b>144 806</b>
Autres dettes représentées par un titre						
<b>Total dettes représentées par un titre</b>	<b>3</b>	<b>155</b>	<b>122 310</b>	<b>22 793</b>		<b>145 261</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	119	20 500	16 835			<b>37 453</b>
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Dépôts de garantie à caractère mutuel						
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total dettes subordonnées</b>	<b>119</b>	<b>20 500</b>	<b>16 835</b>			<b>37 453</b>

## GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	16 009	110 115				126 124

En milliers d'euros	31/12/2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données		85 616				85 616

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

#### ✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### ✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ✓ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### ➤ Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>6 450</b>	<b>98 960</b>	<b>3 845 150</b>
Taux d'intérêt	6 450	98 960	3 845 150
Change			
Autres			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>15 433</b>	<b>6 255</b>	
Taux d'intérêt			
Change	15 433	6 255	
Autres			
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<b>Total instruments dérivés de couverture</b>	<b>21 883</b>	<b>105 215</b>	<b>3 845 150</b>

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>17 226</b>	<b>94 310</b>	<b>3 560 342</b>	<b>25 431</b>	<b>135 046</b>	<b>3 580 222</b>
Taux d'intérêt	17 226	94 310	3 560 342	25 431	135 046	3 580 222
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>26 542</b>	<b>4 817</b>	<b>738 230</b>	<b>5 500</b>	<b>20 393</b>	<b>829 380</b>
Taux d'intérêt						
Instruments de capitaux propres						
Change	26 542	4 817	738 230	5 500	20 393	829 380
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>43 768</b>	<b>99 127</b>	<b>4 298 572</b>	<b>30 931</b>	<b>155 439</b>	<b>4 409 602</b>

➤ **Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2018						Total notionnel
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				<b>8 906</b>	<b>917 533</b>	<b>2 918 711</b>	<b>3 845 150</b>
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				8 906	902 158	2 086 208	2 997 272
Options de taux							
Caps-floors-collars					15 375	832 503	847 878
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				<b>8 906</b>	<b>917 533</b>	<b>2 918 711</b>	<b>3 845 150</b>
Opérations de change à terme							
<b>Total notionnel des instruments dérivés de couverture</b>				<b>8 906</b>	<b>917 533</b>	<b>2 918 711</b>	<b>3 845 150</b>

La note « 3.2 Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle » présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ Couverture de juste valeur

✓ Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés</b>				
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>5 238</b>	<b>74 830</b>	<b>(2 351)</b>	<b>2 465 855</b>
Taux d'intérêt	5 238	74 830	(2 351)	2 465 855
Instruments fermes	1 340	74 830	1 347	1 617 977
Instruments conditionnels	3 898		(3 698)	847 878
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>5 238</b>	<b>74 830</b>	<b>(2 351)</b>	<b>2 465 855</b>
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 212	24 130	(13 327)	1 379 295
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>6 450</b>	<b>98 960</b>	<b>(15 678)</b>	<b>3 845 150</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

✓ **Eléments couverts**

Micro-couvertures	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>				
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>2 454 884</b>	<b>97 075</b>		<b>(6 041)</b>
Taux d'intérêt	2 454 884	97 075		(6 041)
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>2 454 884</b>	<b>97 075</b>		<b>(6 041)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>4</b>
Taux d'intérêt	3	3		4
Change				
Autres				
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>4</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2018	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>En milliers d'euros</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 300 329	1 000
<b>Total - Actifs</b>	<b>1 300 329</b>	<b>1 000</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	179 448	2 800
<b>Total - Passifs</b>	<b>179 448</b>	<b>2 800</b>
<b>Total couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>1 120 881</b>	<b>1 800</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## ✓ Résultat de la comptabilité de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(15 678)	2 652	(13 026)
Change			
Autres			
<b>Total</b>	<b>(15 678)</b>	<b>2 652</b>	<b>(13 026)</b>

## ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

### ✓ Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Marchés organisés</b>				
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>15 433</b>	<b>6 255</b>	<b>(12 540)</b>	
Taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	15 433	6 255	(12 540)	
Instruments fermes	15 433	6 255	(12 540)	
Instruments conditionnels				
Autres				
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>15 433</b>	<b>6 255</b>	<b>(12 540)</b>	
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt				
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change				
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>				
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>15 433</b>	<b>6 255</b>	<b>(12 540)</b>	
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>				

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la

relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### ✓ Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>En milliers d'euros</i>			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			
Taux d'intérêt			
Change	(12 540)		9
Autres			
Total de la couverture de flux de trésorerie	(12 540)		9
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
<b>Total couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>	(12 540)		9

## 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion paragraphe 2.4.3.6.)

## 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;

- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement ne bénéficie pas de la « dérogation conglomérat financier ».

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a respecté les exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>480 418</b>
Opérations avec les établissements de crédit	7 750
Opérations internes au Crédit Agricole	60 178
Opérations avec la clientèle	399 731
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	12 759
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>6 391</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>486 809</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(169 872)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(19 540)
Opérations internes au Crédit Agricole	(120 205)
Opérations avec la clientèle	(28 360)
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	(275)
Dettes subordonnées	(1 492)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(35 131)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>21</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(204 982)</b>

(1) dont 10 997 milliers d'euros sur créances dépréciées (*Bucket 3*) au 31 décembre 2018.

(2) dont 1 092 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2018.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	8 908
Sur opérations internes au Crédit Agricole	68 074
Sur opérations avec la clientèle	446 805
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	122
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 088
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 354
Sur opérations de location-financement	0
Autres intérêts et produits assimilés	0
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>543 352</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-21 730
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-121 695
Sur opérations avec la clientèle	-68 530
Sur dettes représentées par un titre	-292
Sur dettes subordonnées	-2 674
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-34 773
Sur opérations de location-financement	0
Autres intérêts et charges assimilées	-1
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-249 695</b>

(1) Dont 9 305 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017.

(2) Dont 1 517 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2017

En 2017, des comptes techniques de Crédit Agricole Next Bank S.A. (servant à la ventilation du résultat fiscal par cantons) ont été décompensés à tort dans les comptes consolidés.

Par conséquent, les produits et charges d'intérêts ont été chacun surestimés de 32 M€ au 31 décembre 2017.

La conséquence de cette anomalie est donc sans impact sur la marge d'intermédiation globale et le résultat net 2017 mais doit être prise en compte dans l'analyse de la variation des produits et charges d'intérêts par rapport à 2018.

Nous précisons que le paramétrage de ces comptes a été corrigé à partir de 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	397	(1 605)	(1 208)	284	(1 195)	(911)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 862	(19 327)	(3 465)	16 832	(21 245)	(4 413)
Sur opérations avec la clientèle	69 188	(2 322)	66 866	67 497	(1 972)	65 525
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	554		554	517		517
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan		(21)	(21)		(10)	(10)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	160 715	(20 491)	140 224	156 443	(19 693)	136 750
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 604	(3)	3 601	3 738	(4)	3 735
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>250 320</b>	<b>(43 768)</b>	<b>206 552</b>	<b>245 311</b>	<b>(44 119)</b>	<b>201 193</b>

Les produits de commissions de l'ensemble des opérations ci-dessus sont portés majoritairement par les activités de Banque de détail en France.

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Dividendes reçus	421
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	3 552
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	12
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(7 871)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	21 150
Résultat de la comptabilité de couverture	(12 376)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 888</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
Dividendes reçus	
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	8
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	22 959
Résultat de la comptabilité de couverture	-8 497
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>14 470</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			31/12/2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>60 064</b>	<b>(67 821)</b>	<b>(7 757)</b>	<b>82 867</b>	<b>(91 259)</b>	<b>(8 392)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	24 820	(30 216)	(5 396)	20 351	(59 276)	(38 925)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	35 244	(37 605)	(2 361)	62 516	(31 983)	30 533
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>9</b>		<b>9</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	9		9			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	9		9			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>20 827</b>	<b>(25 455)</b>	<b>(4 628)</b>	<b>31 265</b>	<b>(31 347)</b>	<b>(82)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	17 076	(8 379)	8 697	13 884	(17 538)	(3 654)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 751	(17 076)	(13 325)	17 381	(13 809)	3 572
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>				<b>53</b>	<b>(76)</b>	<b>(23)</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace				53	(76)	(23)
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>80 900</b>	<b>(93 276)</b>	<b>(12 376)</b>	<b>114 185</b>	<b>(122 682)</b>	<b>(8 497)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2018, le résultat de couverture n'est pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -7 899 milliers d'euros sur les caps, -157 milliers d'euros sur les soultes sur swaps, 143 milliers d'euros sur CVA-DVA, -4 472 d'écart de réévaluation sur les swaps déqualifiés et 9 milliers d'euros d'écart autre.

Au 31 décembre 2017, le résultat de couverture n'était pas nul du fait de l'impact de l'étalement de primes comptabilisées dans ces mêmes comptes : -7 949 milliers d'euros sur les caps, 75 milliers d'euros sur les floors ; -82 milliers d'euros sur les soultes sur swaps et 404 milliers d'euros sur CVA-DVA.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	35 169
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>35 169</b>

#### Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente au 31/12/2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
Dividendes reçus	36 398
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers	15 071
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-362
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-315
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>50 792</b>

Au cours de l'exercice 2017, la Caisse régionale a cédé des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance générant une moins-value de 314 milliers d'euros. Cette cession exceptionnelle est due au fait que les titres concernés ont perdu leur éligibilité à l'utilité du ratio LCR (suite au changement de forme juridique de l'entité émettrice).

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Titres de dettes		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	37	
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>37</b>	
Titres de dettes		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle		
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>		
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>37</b>	

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Néant

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		

Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	(101)	(107)
Autres produits (charges) nets	1 150	14 516
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 049</b>	<b>14 409</b>

## 4.8 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Charges de personnel	(177 426)	(171 288)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(14 777)	(14 108)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(105 764)	(106 909)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(297 966)</b>	<b>(292 305)</b>

(1) Dont 3 022 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

### Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>		<b>MAZARS</b>		<b>SR AUDIT</b>	Total 2018
	2018	2017	2018	2017	2017	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>354</b>	<b>764</b>	<b>98</b>	-	<b>131</b>	<b>452</b>
Émetteur	113	123	98	-	125	211
Filiales intégrées globalement	241	641	-	-	6	241
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>27</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	-	<b>1</b>	<b>34</b>
Émetteur	26	8	7	-	1	33
Filiales intégrées globalement	1	8	-	-	-	1
<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>780</b>	<b>105</b>	-	<b>132</b>	<b>486</b>

Le montant total des honoraires d'EY, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 139 milliers d'euros, dont 113 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 26 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (Revue du rapport de gestion, du rapport financier annuel, des conventions réglementées, émission du rapport social et environnemental, autres diligences...)

Le montant total des honoraires de Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 105

milliers d'euros, dont 98 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et ses filiales, et 7 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (Revue du rapport de gestion, du rapport financier annuel, des conventions réglementées, autres diligences...)

**Autres commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, consolidées par intégration globale :**

<i>En milliers d'euros</i>	SR AUDIT		Total 2018
	2018	2017	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	4	6	4
<b>Services autres que la certification des comptes</b>			
<b>Total</b>	4	6	4

#### 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(17 468)</b>	<b>(16 208)</b>
Immobilisations corporelles	(17 427)	(15 994)
Immobilisations incorporelles	(41)	(214)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>(901)</b>	
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles	(901)	
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(18 369)</b>	<b>(16 208)</b>

#### 4.10 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>(778)</b>

<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(6 072)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 007)
Engagements par signature	(66)
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>5 294</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 362
Engagements par signature	932
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>(13 770)</b>
<b>Bucket 3 : Actifs dépréciés</b>	<b>(13 770)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(14 263)
Engagements par signature	493
Autres actifs	73
Risques et charges	(2 943)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(17 418)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(2 161)
Récupérations sur prêts et créances	805
comptabilisés au coût amorti	805
comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Décotes sur crédits restructurés	(319)
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
<b>Coût du risque</b>	<b>(19 093)</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-580 339</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0
Prêts et créances	-569 424
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0
Autres actifs	-141
Engagements par signature	-6 371
Risques et charges	-4 403
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>567 286</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0
Prêts et créances	561 416
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0
Autres actifs	4
Engagements par signature	4 190
Risques et charges	1 676
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-13 053</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 844
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 806
Décotes sur crédits restructurés	-198
Pertes sur engagements par signature	0
Autres pertes	-88
Autres produits	
<b>Coût du risque</b>	<b>-13 377</b>

L'actualisation de la comptabilisation automatique des dotations et reprises de dépréciation sur base collective (projet GERICO) a engendré des flux techniques de dotations et de reprises sur les postes « Prêts et créances » à partir de 2017.

#### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>89</b>	<b>1 193</b>
Plus-values de cession	670	1 196
Moins-values de cession	(581)	(3)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>89</b>	<b>1 193</b>

#### 4.12 Impôts

##### Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Impôts courants	(52 753)	(32 725)
Charge d'impôt différé	(188)	(45 025)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(52 941)</b>	<b>(77 750)</b>

## Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

### ✓ Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	194 183	34,43%	(66 857)
Effet des différences permanentes			(2 555)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			2 472
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			(5 929)
Changement de taux			
Effet des autres éléments			6 724
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>27,26%</b>	<b>(52 941)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

A noter que le taux d'imposition réel des entités suisses consolidées est de 25%.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élèvent à 7 021 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

### ✓ Au 31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	253 823	34,43%	(87 391)
Effet des différences permanentes			394
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			2 370
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			901
Effet de l'imposition à taux réduit			(5 322)
Changement de taux			750
Effet des autres éléments			
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>(30,63)%</b>	<b>(77 750)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017.

## 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>14 240</b>
Ecart de réévaluation de la période	
Transfert en résultat	
Autres variations	14 240
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	
Ecart de réévaluation de la période	
Transfert en résultat	
Autres variations	
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(12 540)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(12 540)
Transfert en résultat	
Autres variations	
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>3 239</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4 939</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 870
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	
Ecart de réévaluation de la période	
Transfert en réserves	
Autres variations	
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(84 529)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(84 931)
Transfert en réserves	(94)
Autres variations	496
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>2 182</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(80 477)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(75 538)</b>
Dont part du Groupe	(83 039)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	7 501

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>-29 500</b>
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	-29 500
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>55 001</b>
Ecart de réévaluation de la période	70 211
Transfert en résultat	-15 068
Autres variations	-142
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>36 632</b>
Ecart de réévaluation de la période	36 632
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-10 924
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>51 209</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	2 740
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-932
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 808</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>53 017</b>
Dont part du Groupe	65 513
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-12 497

## VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>																
Gains et pertes sur écarts de conversion	38 274		38 274	21 300	38 275		38 275	21 300	14 240		14 241	7 514	52 515		52 516	28 814
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	159 210	(19 191)	140 020	139 464												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	21 601	(5 579)	16 022	16 022	21 601	(5 579)	16 022	16 022	(12 540)	3 239	(9 301)	(9 301)	9 061	(2 340)	6 721	6 721
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	219 086	(24 770)	194 316	176 786	59 876	(5 579)	54 297	37 322	1 700	3 239	4 940	(1 787)	61 576	(2 340)	59 237	35 535
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>219 086</b>	<b>(24 770)</b>	<b>194 316</b>	<b>176 786</b>	<b>59 876</b>	<b>(5 579)</b>	<b>54 296</b>	<b>37 322</b>	<b>1 700</b>	<b>3 239</b>	<b>4 941</b>	<b>(1 787)</b>	<b>61 576</b>	<b>(2 340)</b>	<b>59 237</b>	<b>35 535</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	1 869	(514)	1 356	620	(11 257)	2 838	(8 419)	(7 541)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre																
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					272 297	(10 048)	262 250	261 695	(84 529)	2 696	(81 833)	(81 872)	187 768	(7 352)	180 417	179 823
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(13 126)	3 352	(9 775)	(8 161)	259 171	(6 696)	252 475	253 534	(82 660)	2 182	(80 477)	(81 252)	176 511	(4 514)	171 998	172 282
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(13 126)</b>	<b>3 352</b>	<b>(9 775)</b>	<b>(8 161)</b>	<b>259 171</b>	<b>(6 696)</b>	<b>252 475</b>	<b>253 534</b>	<b>(82 660)</b>	<b>2 182</b>	<b>(80 477)</b>	<b>(81 252)</b>	<b>176 511</b>	<b>(4 514)</b>	<b>171 998</b>	<b>172 282</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>205 959</b>	<b>(21 419)</b>	<b>184 542</b>	<b>168 625</b>	<b>319 047</b>	<b>(12 275)</b>	<b>306 771</b>	<b>290 856</b>	<b>(80 960)</b>	<b>5 421</b>	<b>(75 536)</b>	<b>(83 039)</b>	<b>238 087</b>	<b>(6 854)</b>	<b>231 235</b>	<b>207 817</b>

## 5. Informations sectorielles

### ➤ Définition des secteurs opérationnels

A l'exception de la filiale Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A., spécialisée dans la banque de détail en Suisse, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie opère, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail en France, dans le sens où il n'est que le prolongement des activités traditionnelles de la Caisse régionale des Savoie dans des structures juridiques spécifiques.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>470 148</b>	<b>59 374</b>	<b>529 522</b>
Charges d'exploitation	(270 518)	(45 817)	(316 335)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>199 630</b>	<b>13 557</b>	<b>213 187</b>
Coût du risque	(20 050)	957	(19 093)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>179 580</b>	<b>14 514</b>	<b>194 094</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5 975		5 975
Gains ou pertes nets sur autres actifs	89		89
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>185 644</b>	<b>14 514</b>	<b>200 158</b>
Impôts sur les bénéfices	(52 941)		(52 941)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
<b>Résultat net</b>	<b>132 703</b>	<b>14 514</b>	<b>147 218</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(5 324)	(5 324)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>132 703</b>	<b>9 190</b>	<b>141 893</b>

En milliers d'euros	31/12/2018		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>22 914 012</b>	<b>4 773 713</b>	<b>27 687 725</b>
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	46 849		46 849
dont écarts d'acquisition			
<b>Total actif</b>	<b>22 914 012</b>	<b>4 773 713</b>	<b>27 687 725</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>512 307</b>	<b>62 213</b>	<b>574 520</b>
Charges d'exploitation	(267 376)	(41 137)	(308 513)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>244 931</b>	<b>21 076</b>	<b>266 007</b>
Coût du risque	(15 337)	1 960	(13 377)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>229 594</b>	<b>23 036</b>	<b>252 630</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 789		4 789
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 193		1 193
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>235 576</b>	<b>23 036</b>	<b>258 612</b>
Impôts sur les bénéfices	(72 269)	(5 481)	(77 750)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
<b>Résultat net</b>	<b>163 307</b>	<b>17 555</b>	<b>180 862</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(7 204)	(7 204)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>163 307</b>	<b>10 351</b>	<b>173 658</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		
	Banque de détail en France	Banque de détail à l'étranger	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>22 152 888</b>	<b>4 544 767</b>	<b>26 697 655</b>
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	42 567		42 567
dont écarts d'acquisition			
<b>Total actif</b>	<b>22 152 888</b>	<b>4 544 767</b>	<b>26 697 655</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018				31/12/2017			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	132 703	470 148	22 914 012		163 307	512 307	22 152 888	
Italie								
Autres pays de l'Union européenne								
Autres pays d'Europe	9 190	59 374	4 773 713		10 351	62 213	4 544 767	
Amérique du Nord								
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
<b>Total</b>	<b>141 893</b>	<b>529 522</b>	<b>27 687 725</b>		<b>173 658</b>	<b>574 520</b>	<b>26 697 655</b>	

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisses	133 346		124 809	
Banques centrales	334 245		255 179	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>467 590</b>		<b>379 988</b>	

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 014
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	845 541
Instruments de capitaux propres	10 082
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	835 459
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>855 555</b>
Dont Titres prêtés	

Les instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI correspondent aux OPCVM détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et son fonds dédié Adret Gestion.

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 173
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 173</b>
Dont Titres prêtés	

## Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	
Actions et autres titres à revenu variable	
<b>Titres de dettes</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
<b>Prêts et créances</b>	
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
<b>Instruments dérivés</b>	<b>10 014</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 014</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>0</b>
Actions et autres titres à revenu variable	
<b>Titres de dettes</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
<b>Prêts et avances</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
<b>Instruments dérivés</b>	<b>3 173</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 173</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

## Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	9 529
Titres de participation non consolidés	553
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>10 082</b>

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ne possède qu'un seul titre de participation évalué à la juste valeur par résultat. Il s'agit du titre « Cards & Payments » détenu en propre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

## Instrumentes de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>835 459</b>
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 117
OPCVM	824 342
<b>Prêts et créances</b>	
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>835 459</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 356	7 525
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 356</b>	<b>7 525</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instrumentes dérivés	9 356	7 525
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 356</b>	<b>7 525</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Néant

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 « Comptabilité de couverture ».

### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 416 074	202 349	(14 584)
<b>Total</b>	<b>1 416 074</b>	<b>202 349</b>	<b>(14 584)</b>

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, les titres SAS Rue la Boétie sont classés en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables et évalués selon une méthode multicritères. Au 31 décembre 2017, ces titres étaient classés en Actifs disponibles à la vente et étaient valorisés conformément à IAS 39 selon la méthode du coût. Cette évolution a généré lors de la première application de la norme IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une augmentation des capitaux propres de 208 millions d'euros.

#### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Total des titres de dettes</b>	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	-	-	-
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-
Impôts		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (net d'impôt)</b>		-	-

## Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	10 941	800	(309)	(202)
Titres de participation non consolidés	1 405 133	201 549	(14 275)	(84 724)
<b>Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 416 074</b>	<b>202 349</b>	<b>(14 584)</b>	<b>(84 926)</b>
Impôts		(7 415)	58	1 224
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>194 935</b>	<b>(14 526)</b>	<b>(83 702)</b>

### Placements dans des instruments de capitaux propres par titre

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>10 941</b>
<b>Titres de participation non consolidés</b>	<b>1 405 133</b>
SACAM MUTUALISATION	631 665
RUE DE LA BOETIE	562 644
Autres (1)	210 824
<b>Total placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 416 074</b>

(1) Titres dont la valeur au bilan est inférieure à 5% du poste " Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables"

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a classé les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables selon les motifs suivants :

- Les titres SACAM Mutualisation et Rue la Boétie codétenus par des entités du groupe Crédit Agricole ;
- Les autres titres dont la détention s'inscrit dans le cadre d'un pôle d'activité stratégique pour l'entreprise ;

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	371	117	
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>371</b>	<b>117</b>	
Impôts		(17)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		<b>100</b>	

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a procédé à la cession partielle du titre Société des 3 Vallées. Cette cession résulte d'un accord actionnarial de cession annuelle d'une partie des titres détenus afin de les proposer aux salariés de la société émettrice.

**Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017**

	31/12/2017		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	720 479	23 124	-253
Actions et autres titres à revenu variable (2)	180 730	26 502	-108
Titres de participation non consolidés	1 256 647	110 091	-146
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>			
Créances disponibles à la vente			
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>2 157 856</b>	<b>159 717</b>	<b>-507</b>
Impôts		-19 294	103
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)</b>		<b>140 424</b>	<b>-404</b>

(1) Dont 42 557 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 407 320 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 621 004
Prêts et créances sur la clientèle	21 517 647
Titres de dettes	1 147 775
<b>Valeur au bilan</b>	<b>24 286 425</b>

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>	
Comptes et prêts	69 896
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	69 838
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	6 262
Autres prêts et créances	
<b>Valeur brute</b>	<b>76 159</b>
Dépréciations	
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>76 159</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	
Comptes ordinaires	86 276
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	1 458 569
Prêts subordonnés	
<b>Total prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 544 845</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 621 004</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2017</b>
<b>Etablissements de crédit</b>	
<b>Titres de dettes</b>	0
Titres non cotés sur un marché actif	
<b>Prêts et avances</b>	105 161
Comptes et prêts	98 811
dont comptes ordinaires débiteurs sains	64 108
dont comptes et prêts au jour le jour sains	
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	6 350
Autres prêts et créances	
<b>Valeur brute</b>	<b>105 161</b>
Dépréciations	
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>105 161</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	
<b>Titres de dettes</b>	0
Titres non cotés sur un marché actif	
<b>Prêts et avances</b>	1 877 812
Comptes ordinaires	167 252
Comptes et avances à terme	1 710 560
Prêts subordonnés	
<b>Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 877 812</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 982 973</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	
Créances commerciales	15 060
Autres concours à la clientèle	21 723 951
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Avances en comptes courants d'associés	49 351
Comptes ordinaires débiteurs	69 214
<b>Valeur brute</b>	<b>21 857 575</b>
Dépréciations	(339 929)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>21 517 647</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
<b>Valeur brute</b>	
Dépréciations	
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 517 647</b>

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Opérations avec la clientèle</b>	
<b>Titres de dettes</b>	<b>3 899</b>
Titres non cotés sur un marché actif	3 899
<b>Prêts et avances</b>	<b>20 465 669</b>
Créances commerciales	18 170
Autres concours à la clientèle	20 318 876
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	60 902
Comptes ordinaires débiteurs	67 721
<b>Valeur brute</b>	<b>20 469 568</b>
Dépréciations	-346 478
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>20 123 090</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>
Dépréciations	
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>20 123 090</b>

### Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	331 652
Obligations et autres titres à revenu fixe	816 515
<b>Total</b>	<b>1 148 167</b>
Dépréciations	(392)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 147 775</b>

### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au 31/12/2017

	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Effets publics et valeurs assimilées	330 676
Obligations et autres titres à revenu fixe	773 544
<b>Total</b>	<b>1 104 220</b>
Dépréciations	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 104 220</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### ➤ Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>En milliers d'euros</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>																	
Instruments de capitaux propres																	
Titres de dettes																	
Prêts et créances																	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380						
Titres de dettes																	
Prêts et créances	53 949	53 949			53 949	47 569	47 569			47 569	6 380						
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>53 949</b>	<b>53 949</b>			<b>53 949</b>	<b>47 569</b>	<b>47 569</b>			<b>47 569</b>	<b>6 380</b>						
<b>Opérations de location-financement</b>																	
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>53 949</b>	<b>53 949</b>			<b>53 949</b>	<b>47 569</b>	<b>47 569</b>			<b>47 569</b>	<b>6 380</b>						

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

➤ **Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017**

Néant

## ✓ Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

➤ **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2018**

Néant

➤ **Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2017**

Néant

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.7 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie au risque souverain sont les suivantes :

### ➤ Activité bancaire

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite							
Autriche		16 862			16 862		16 862
Belgique		3 722			3 722		3 722
Brésil							
Chine							
Espagne		899			899		899
Etats-Unis							
France		149 895		302 592	452 487		452 487
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Lituanie							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays		199 476		28 975	228 451		228 451
<b>Total</b>		<b>419 993</b>		<b>331 567</b>	<b>751 560</b>		<b>751 560</b>

31/12/2017	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne						0		0
Arabie Saoudite						0		0
Belgique	29 374					29 374		29 374
Bésil						0		0
Chine						0		0
Espagne						0		0
Etats-Unis						0		0
France	298 044					298 044		298 044
Grèce						0		0
Hong Kong						0		0
Irlande						0		0
Italie						0		0
Japon						0		0
Maroc						0		0
Portugal						0		0
Royaume-Uni						0		0
Russie						0		0
Syrie						0		0
Ukraine						0		0
Venezuela						0		0
Yémen						0		0
<b>Total</b>	<b>327 418</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>327 418</b>	<b>0</b>	<b>327 418</b>

### ➤ Activité d'assurance

Néant

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	15 622 205
Dettes envers la clientèle	7 955 845
Dettes représentées par un titre	162 315
<b>Valeur au bilan</b>	<b>23 740 365</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	3 239 350	3 168 337
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	29 128	15 335
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>3 239 350</b>	<b>3 168 337</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	195 746	37 141
Comptes et avances à terme	12 187 109	11 988 744
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>12 382 855</b>	<b>12 025 885</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 622 205</b>	<b>15 194 222</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Comptes ordinaires créditeurs	6 468 046	5 177 749
Comptes d'épargne à régime spécial	55 940	690 877
Autres dettes envers la clientèle	1 431 859	1 510 400
Titres donnés en pension livrée		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 955 845</b>	<b>7 379 026</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Bons de caisse	381	455
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	161 934	144 806
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>162 315</b>	<b>145 261</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>					
	<b>Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires</b>					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	31 897		31 897		18 653	13 244
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>31 897</b>		<b>31 897</b>		<b>18 653</b>	<b>13 244</b>

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	46 830		46 830			46 830
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>46 830</b>		<b>46 830</b>			<b>46 830</b>

## Compensation – passifs financiers

	31/12/2018					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	114 571		114 571		74 080	40 491
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>114 571</b>		<b>114 571</b>		<b>74 080</b>	<b>40 491</b>

	31/12/2017					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>En milliers d'euros</i>						
Dérivés	106 652		106 652			106 652
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>106 652</b>		<b>106 652</b>			<b>106 652</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants	20 479	62 632
Impôts différés	77 155	48 280
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>97 634</b>	<b>110 912</b>
Impôts courants	3 490	2 382
Impôts différés	24 167	6 268
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>27 657</b>	<b>8 650</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>76 941</b>	<b>(201)</b>
Charges à payer non déductibles		
Provisions pour risques et charges non déductibles	50 432	
Autres différences temporaires (1)	26 509	(201)
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>185</b>	<b>7 846</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(3 489)	3 888
Couverture de flux de trésorerie	1 618	3 958
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 056	
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>29</b>	<b>16 522</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>77 155</b>	<b>24 167</b>

(1) La part d'impôts différés relative au déficit reportable pour 2018 est de 450 milliers d'euros, pour 2017 de 400 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>75 724</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	0	0
Provisions pour risques et charges non déductibles	45 888	0
Autres différences temporaires	29 835	0
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>-14 931</b>	<b>-768</b>
Actifs disponibles à la vente	-18 871	-7 593
Couvertures de Flux de Trésorerie	1 246	6 825
Gains et pertes sur écarts actuariels	2 694	0
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>-12 514</b>	<b>7 036</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>48 280</b>	<b>6 268</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>181 606</b>	<b>474 751</b>
Comptes de stocks et emplois divers	37	451
Débiteurs divers (1)	181 512	474 103
Comptes de règlements	57	197
Capital souscrit non versé		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>116 568</b>	<b>110 752</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	38 094	30 841
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3 455	7 968
Produits à recevoir	62 847	64 993
Charges constatées d'avance	3 199	4 697
Autres comptes de régularisation	8 974	2 254
<b>Valeur au bilan</b>	<b>298 175</b>	<b>585 503</b>

(1) dont 1,5 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Autres passifs (1)</b>		<b>415 417</b>
Comptes de règlements		19
Créditeurs divers	79 149	406 025
Versement restant à effectuer sur titres	10 241	9 373
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>217 201</b>	<b>214 720</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	34 003	28 238
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	684	633
Produits constatés d'avance	86 459	78 103
Charges à payer	93 006	101 241
Autres comptes de régularisation	3 049	6 505
<b>Valeur au bilan</b>	<b>306 591</b>	<b>630 137</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

Dans le cadre du programme EMIR (European Market and Infrastructure Regulation) qui vise à réguler le marché des dérivés de gré à gré, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est amenée à payer ou à recevoir des dépôts correspondant aux montants des gains ou pertes latentes sur la variation de valeur des dérivés (obligation réglementaire).

Jusqu'en 2017, les montants versés étaient présentés à l'actif (357 M€ au 31 décembre 2017) et les montants perçus au passif (316 M€ au 31 décembre 2017).

S'agissant d'une nature homogène d'opérations et compte tenu du caractère significatif des impacts représentés, ces comptes ont été compensés dès la clôture du 31 mars 2018.

Les postes « Autres actifs » et « Autres passifs » ont ainsi fortement diminué entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 du fait de cette compensation.

## 6.12 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Néant

## 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

### Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie détient des intérêts dans une entreprise associée, l'entité SETAM, mais dans aucune co-entreprise au sens d'IFRS 12.

Au 31 décembre 2018, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 46 849 milliers d'euros (42 567 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

	31/12/2018						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Entreprises associées</b>							
SETAM	38,13%	46 844		1 693	5 975	46 844	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>46 844</b>		<b>1 693</b>	<b>5 975</b>	<b>46 844</b>	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>46 844</b>		<b>1 693</b>	<b>5 975</b>	<b>46 844</b>	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2017						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Entreprises associées</b>							
SETAM	38,13%	42 567		1 581	4 789	42 567	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>42 567</b>			<b>4 789</b>	<b>42 567</b>	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>42 567</b>			<b>4 789</b>	<b>42 567</b>	

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives sont présentées ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Entreprises associées</b>				
SETAM	62 220	15 669		122 854

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Entreprises associées</b>				
SETAM	59 861	12 559		111 627

### Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Néant

### Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Néant

## 6.14 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	2 071	2 071		7				2 078
Amortissements et dépréciations	(1 537)	(1 537)		(100)				(1 637)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>534</b>	<b>534</b>		<b>(93)</b>				<b>441</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	2 049		22				2 071
Amortissements et dépréciations	(1 430)		(107)				(1 537)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>619</b>		<b>(85)</b>				<b>534</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

### Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie «à dire d'expert», s'élève à 2 078 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 2 071 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2018	31/12/2017
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	2 078	2 071
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3		
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>2 078</b>	<b>2 071</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	304 717	304 717		44 676	(8 894)	507		341 006
Amortissements et dépréciations (1)	(188 187)	(188 187)		(17 427)	8 857	(264)		(197 021)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>116 530</b>	<b>116 530</b>		<b>27 249</b>	<b>(37)</b>	<b>243</b>		<b>143 985</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	75 080	75 080		2	(579)			74 503
Amortissements et dépréciations	(42 480)	(42 480)		(1 496)	553			(43 423)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>32 600</b>	<b>32 600</b>		<b>(1 494)</b>	<b>(26)</b>			<b>31 080</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	276 186		35 381	(5 909)	(942)		304 717
Amortissements et dépréciations (1)	(178 094)		(15 993)	5 467	434		(188 187)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>98 092</b>		<b>19 388</b>	<b>(442)</b>	<b>(508)</b>		<b>116 530</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	88 142		347	(12 904)	(505)		75 080
Amortissements et dépréciations	(55 675)		(214)	12 904	505		(42 480)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>32 467</b>		<b>133</b>				<b>32 600</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## 6.16 Écarts d'acquisition

Néant

## 6.17 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	15 323	15 323		681		(107)			15 897
Risques d'exécution des engagements par signature	8 561	8 561		14 729	(73)	(16 089)	42	15 272	22 443
Risques opérationnels	15 031	15 031		6 258	(5 999)	(134)			15 156
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	19 223	19 223		2 613	(135)	(2 081)	336	(2 494)	17 461
Litiges divers	9 979	9 979		6 282	(546)	(1 906)			13 809
Participations									
Restructurations									
Autres risques	17 362	17 362	308	3 431	(4 887)	(2 288)	184	649	14 759
<b>TOTAL</b>	<b>85 479</b>	<b>85 479</b>	<b>308</b>	<b>33 995</b>	<b>(11 640)</b>	<b>(22 605)</b>	<b>563</b>	<b>13 427</b>	<b>99 526</b>

(1) Dont 14 718 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 741 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Risques sur les produits épargne-logement	21 683		14		(6 374)			15 323
Risques d'exécution des engagements par signature	6 380		6 371		(4 190)			8 561
Risques opérationnels	32 024		1 708	(1 735)	(16 769)	(196)		15 031
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	21 554		1 318	(96)	(34)	(823)	(2 696)	19 223
Litiges divers	7 647		4 848	(387)	(2 129)			9 979
Participations								
Restructurations								
Autres risques	13 209		12 031	(4 702)	(4 438)	(321)	1 583	17 362
<b>TOTAL</b>	<b>102 497</b>		<b>26 290</b>	<b>(6 921)</b>	<b>(33 934)</b>	<b>(1 340)</b>	<b>(1 114)</b>	<b>85 479</b>

(1) Dont 16 565 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 658 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

### Risques sur les produits épargne logement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie constitue une provision telle que décrite au point 1.3. « Principes et méthode comptables – Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers passifs financiers – produits de la collecte ». Pour ce faire, elle utilise le modèle national.

### Risques d'exécution des engagements par signature

Il s'agit de la couverture des risques supportés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie au titre d'engagements donnés à des contreparties en souffrance. Les risques couverts sont de plusieurs types :

- Plafonds d'ouvertures de crédits non consommés pour les clients CDL (160 milliers d'euros)
- Risques potentiels sur les crédits de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. accusant un retard de 90 jours, pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie s'est porté garant (1 634 milliers d'euros)
- Autres risques sur engagements donnés pour des clients (6 202 milliers d'euros)
- Provision de buckets sur les engagements de financement sains et de garantie sains (7 717 milliers d'euros)

Les autres mouvements présentés dans ce tableau correspondent à un reclassement comptable des provisions sur engagements de financement et de garantie associés aux créances envers la clientèle. Ces provisions de passifs étaient présentées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en dépréciation de l'actif.

### Risques opérationnels

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques d'insuffisance dans la conception et la mise en œuvre des procédures internes relatives à l'ensemble des opérations de l'établissement, notamment celles portant sur le système d'information.

### Engagements sociaux

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. Le montant de 2 741 milliers d'euros tient compte de l'actualisation.

Les primes et indemnités de départ à la retraite sont partiellement prises en charge par un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Mutuel des Savoie verse des cotisations. Celles-ci sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le montant de provisions complémentaires pour primes et indemnités de départ à la retraite de 14 692 milliers d'euros se décompose ainsi : 6 940 milliers d'euros pour la Caisse régionale et 7 752 milliers d'euros pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

### Litiges divers

Il s'agit principalement de litiges clientèle pour 11 969 milliers d'euros et de litiges concernant les ressources humaines pour 1 841 milliers d'euros.

### Autres risques

A 14 759 milliers d'euros, ce poste est principalement composé de :

- 5 377 milliers d'euros au titre d'intérêts sur DAT à taux progressif souscrits par la clientèle
- 2 400 milliers de provision pour frais de démolition des sièges
- 2 868 milliers d'euros d'autres provisions pour risques et charges (frais administratifs, assurances courtage, désamiantage des sièges...)
- 3 791 milliers d'euros de provisions dans l'entité Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

### **Provision épargne logement**

- ✓ **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	<b>428 617</b>	<b>358 627</b>
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	<b>1 093 621</b>	<b>1 034 714</b>
Ancienneté de plus de 10 ans	<b>1 270 607</b>	<b>1 286 396</b>
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 792 845</b>	<b>2 679 737</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>294 890</b>	<b>298 899</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 087 734</b>	<b>2 978 636</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2018 pour les données au 31 décembre 2018 et à fin novembre 2017 pour les données au 31 décembre 2017.

### **ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Plans d'épargne-logement	<b>2 396</b>	<b>3 325</b>
Comptes épargne-logement	<b>14 939</b>	<b>21 096</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>17 334</b>	<b>24 421</b>

## PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	981	432
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 581	8 485
Ancienneté de plus de 10 ans	6 305	6 392
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>15 867</b>	<b>15 309</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>30</b>	<b>14</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 897</b>	<b>15 323</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	15 309	15 309	665	107		15 867
Comptes épargne-logement	14	14	16			30
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 323</b>	<b>15 323</b>	<b>681</b>	<b>107</b>		<b>15 897</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

### 6.18 Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	17 144	37 453
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 144</b>	<b>37 453</b>

### 6.19 Capitaux propres

#### Composition du capital au 31 décembre 2018

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse régionale</i>	<b>Nombre de titres au 01/01/2018</b>	<b>Nombre de titres émis</b>	<b>Nombre de titres remboursés</b>	<b>Nombre de titres au 31/12/2018</b>	<b>% du capital</b>	<b>% des droits de vote</b>
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>2 349 596</b>			<b>2 349 596</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part Sacam Mutualisation	2 349 596			2 349 596	0,00%	0,00%
<b>Part sociales</b>	<b>7 048 776</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>7 048 772</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 64 Caisses Locales	7 048 735			7 048 735	100,00%	0,00%
Dont administrateurs de la Caisse régionale	40	4	8	36	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1			1	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>9 398 372</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>9 398 368</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 20 euros et le montant du capital est de 187 967 milliers d'euros.

## **Actions de préférences**

Néant

### **➤ Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'Assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mars 2019 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,52 euros et par CCA de 4,53 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Les dividendes sont intégralement payés en numéraire conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale.

## Dividendes

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016).

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2015	4,31	0,36
2016	4,39	0,42
2017	4,41	0,54
Prévu 2018	4,53	0,52

## Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 051 milliers d'euros en 2018.

## Affectations du résultat et fixation du dividende 2018

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2018 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie du 28 mars 2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice de 141 915 826,08 euros et le report à nouveau débiteur de -52 703,64 euros (généralisé au 1er janvier 2018 par la première application des principes d'IFRS 9 aux comptes sociaux de la Caisse régionale), soit un bénéfice distribuable de 141 863 122,44 euros :

- 95 665 568,34 euros à la Réserve Légale
- 31 888 522,78 euros à la Réserve Facultative

- 3 665 361,44 euros au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales présentes en nos livres au titre de l'année 2018, correspondant à un intérêt de 0,52 euro par part sociale.
- 10 643 669,88 euros au titre de la rémunération versée aux CCA, soit un dividende de 4,53 euros par CCA.

Intérêts et dividendes seront mis en paiement à compter du 18 avril 2019.

Il est précisé que les sommes distribuées sous forme d'intérêts aux parts et de dividendes au titre des 3 exercices précédents ont été de :

	Intérêts aux Parts Sociales	Dividendes aux CCA
2017	3 806 339,04 €	10 361 718,36 €
2016	2 960 487,60 €	10 314 726,44 €
2015	2 537 560,08 €	10 126 758,76 €

Il est rappelé par ailleurs que ces intérêts et dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du CGI. »

### **Instruments financiers à durée indéterminée**

Néant

## 6.20 Participations ne donnant pas le contrôle

### Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2018				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	5 244	163 323	4 961
SWISS HOME LOAN	5,50%	48,97%	80		
ADRET GESTION	0,01%	0,00%		10	
SETAM	61,87%				
<b>Total</b>			<b>5 324</b>	<b>163 333</b>	<b>4 961</b>

	31/12/2017				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>					
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	46,00%	46,00%	7 203	153 884	5 628
SWISS HOME LOAN	6,00%	49,00%		1	
ADRET GESTION	0,00%	0,00%	1	10	
SETAM	62,00%				
<b>Total</b>			<b>7 204</b>	<b>153 895</b>	<b>5 628</b>

### Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2018			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
<i>En milliers d'euros</i>				
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	4 806 541	59 183	11 400	13 085
SWISS HOME LOAN	158 152	360	164	164
ADRET GESTION	142 126	(5 955)	(3 936)	(3 936)
<b>Total</b>	<b>5 106 819</b>	<b>53 588</b>	<b>7 628</b>	<b>9 313</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2017</b>			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (Suisse) S.A.	4 560 517	64 487	15 658	17 913
SWISS HOME LOAN	162 026	296	1	1
ADRET GESTION	166 332	8 384	9 439	8 974
<b>Total</b>	<b>4 888 874</b>	<b>73 166</b>	<b>25 098</b>	<b>26 888</b>

## 6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	467 590					<b>467 590</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	102	1 752	4 548	7 566	841 587	<b>855 555</b>
Instruments dérivés de couverture	472	666	4 488	16 257		<b>21 883</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					1 416 073	<b>1 416 074</b>
Actifs financiers au coût amorti	854 359	1 495 676	6 368 389	15 533 631	34 370	<b>24 286 425</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 033					<b>22 033</b>
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 344 557</b>	<b>1 498 094</b>	<b>6 377 426</b>	<b>15 557 454</b>	<b>2 292 030</b>	<b>27 069 561</b>
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	240	2 333	1 891	4 850	42	<b>9 356</b>
Instruments dérivés de couverture	594	1 962	17 304	85 354		<b>105 215</b>
Passifs financiers au coût amorti	9 477 564	3 224 997	6 125 164	4 910 314	2 325	<b>23 740 365</b>
Dettes subordonnées	4	13 562	3 562	228	(213)	<b>17 144</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 248					<b>2 248</b>
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>9 480 649</b>	<b>3 242 855</b>	<b>6 147 922</b>	<b>5 000 746</b>	<b>2 155</b>	<b>23 874 328</b>

	31/12/2017					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	379 988					379 988
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	111	571	64	2 427		3 173
Instruments dérivés de couverture	117	2 561	12 628	28 462		43 768
Actifs financiers disponibles à la vente				683 432	1 474 424	2 157 856
Prêts et créances sur les établissements de crédit	379 849	183 388	514 465	905 249	22	1 982 973
Prêts et créances sur la clientèle	609 971	1 238 229	4 905 245	13 136 419	233 225	20 123 090
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 940					13 940
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28 029	65 830	495 247	515 114		1 104 220
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 412 006</b>	<b>1 490 579</b>	<b>5 927 649</b>	<b>15 271 103</b>	<b>1 707 671</b>	<b>25 809 008</b>
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 052	2 517	2 925	31	7 525
Instruments dérivés de couverture	147	1 639	16 296	81 045		99 127
Dettes envers les établissements de crédit	2 173 603	3 671 985	4 460 201	4 888 434		15 194 222
Dettes envers la clientèle	6 520 754	220 075	619 242	17 136	1 819	7 379 026
Dettes représentées par un titre	3	155	122 310	22 793		145 261
Dettes subordonnées	119	20 500	16 835	0	0	37 453
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 144					5 144
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>8 699 769</b>	<b>3 916 406</b>	<b>5 237 401</b>	<b>5 012 332</b>	<b>1 850</b>	<b>22 867 758</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements (1)	(100 196)	(96 230)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(10 280)	(9 986)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(4 534)	(5 278)
Autres charges sociales	(33 450)	(28 299)
Intéressement et participation	(15 895)	(15 481)
Impôts et taxes sur rémunération	(13 072)	(16 014)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(177 426)</b>	<b>(171 288)</b>

(1) Dont médailles du travail pour 134,3 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 137,8 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2018	31/12/2017
France	2 400	2 205
Étranger	203	192
<b>Total</b>	<b>2 603</b>	<b>2 397</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>43 651</b>	<b>36 551</b>	<b>80 202</b>	<b>78 125</b>
Écart de change		1 595	1 595	(3 147)
Coût des services rendus sur l'exercice	3 143	3 560	6 703	6 182
Coût financier	576	218	794	749
Cotisations employés		1 320	1 320	1 264
Modifications, réductions et liquidations de régime				(21)
Variations de périmètre	(2 141)		(2 141)	(2 264)
Prestations versées (obligatoire)	(1 431)	(2 062)	(3 493)	(204)
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	698	(328)	370	(614)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(254)	(1 024)	(1 278)	133
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>44 242</b>	<b>39 830</b>	<b>84 072</b>	<b>80 202</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	1 096	3 573	4 669	6 173
Charge/produit d'intérêt net	122	42	164	147
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 218</b>	<b>3 615</b>	<b>4 833</b>	<b>6 320</b>

## Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écart actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>8 450</b>	<b>4 678</b>	<b>13 128</b>	<b>15 867</b>
Écart de change		142	142	(521)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(113)	(989)	(1 102)	(1 736)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	698	(328)	370	(614)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(254)	(1 024)	(1 278)	133
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N</b>	<b>331</b>	<b>(2 200)</b>	<b>(1 869)</b>	<b>(2 739)</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>35 610</b>	<b>28 030</b>	<b>63 640</b>	<b>59 129</b>
Écart de change		1 259	1 259	(2 324)
Intérêt sur l'actif (produit)	454	176	630	601
Gains/(pertes) actuariels	113	989	1 102	1 736
Cotisations payées par l'employeur	2 652	2 346	4 998	5 729
Cotisations payées par les employés		1 320	1 320	1 264
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre	(94)		(94)	(21)
Taxes, charges administratives et primes		(13)	(13)	(12)
Prestations payées par le fonds	(1 431)	(2 058)	(3 489)	(2 463)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>37 304</b>	<b>32 050</b>	<b>69 354</b>	<b>63 640</b>

## Variation de juste valeur des droits à remboursement

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1</b>				
Écart de change				
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)				
Gains/(pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variations de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
<b>Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N</b>				

## Position nette

En milliers d'euros	31/12/2018			31/12/2017
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>44 242</b>	<b>39 830</b>	<b>84 072</b>	<b>80 202</b>
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	(37 304)	(32 050)	(69 354)	(63 640)
<b>Position nette (passif)/ actif fin de période</b>	<b>6 938</b>	<b>7 780</b>	<b>14 718</b>	<b>16 562</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

En milliers d'euros	31/12/2018		31/12/2017	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,00% à 1,42%	0,77%	0,91%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,91% à 1,38%	0,00%	1,58%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	1,58%	1,15%	1,75%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	1,75% à 4,27%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs (1)

En milliers d'euros	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions (2)	9,79%	3 652		27,98%	8 967	8 967	18,19%	12 619	8 967
Obligations (2)	82,99%	30 958		27,98%	8 967	8 967	57,57%	39 925	8 967
Immobiliers	7,22%	2 694		23,31%	7 472		14,66%	10 166	
Autres actifs (3)				20,73%	6 644		9,58%	6 644	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

(2) Dont instruments émis par les entités : aucun

(3) Cash contrat d'assurance

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé.

Au 31 décembre 2018, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -5,71 % pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de -8,34 % pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A. ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,27 % pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie et de 9,66 % pour Crédit Agricole Next Bank (Suisse) S.A.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Rémunération variable collective : La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont le montant et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque caisse régionale.

Les accords en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie permettent de rémunérer par le biais d'une prime de performance, la contribution personnelle de chaque salarié à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

La participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une Réserve Spéciale de Participation, est d'associer les salariés aux résultats de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

L'intéressement représente quant à lui un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise, et du développement indispensable à son activité. Il est indexé sur le résultat comptable de l'exercice et sur le niveau de la participation.

Le Plan d'Epargne Entreprise (PEE), permet aux salariés de la société de constituer, avec son aide, par le biais de l'abondement, un portefeuille d'épargne investi en valeurs mobilières ou monétaires.

Les sommes investies sont bloquées pendant 5 années (hors motifs légaux de débloqué anticipé) mais elles sont, en contrepartie, exonérées d'impôt sur le revenu.

Engagements en matière de médailles : les primes exceptionnelles, versées à l'occasion de remises de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant une ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de prestations définies, ces engagements sociaux ont été calculés selon le principe retenu par le groupe Crédit Agricole.

## **7.6 Paiements à base d'actions**

Néant

## **7.7 Rémunérations des dirigeants**

Par principaux dirigeants, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie comprend l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir le Directeur général, les deux Directeurs généraux adjoints, les 10 directeurs ainsi que les 22 membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2018 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 5 051 milliers d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : 2 601 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadre dirigeants du Groupe,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif,
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu en 2018, au titre d'indemnités de temps passé, la somme de 285 milliers d'euros.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 718 933</b>	<b>2 807 201</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 553 578</b>	<b>1 858 107</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit		223 103
Engagements en faveur de la clientèle	1 553 578	1 635 004
Ouverture de crédits confirmés	702 823	752 114
Ouverture de crédits documentaires	1 268	1 834
Autres ouvertures de crédits confirmés	701 555	750 280
Autres engagements en faveur de la clientèle	850 754	882 890
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 165 355</b>	<b>949 094</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	225 341	216 812
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	476	494
Autres garanties (1)	224 865	216 318
Engagements d'ordre de la clientèle	940 014	732 282
Cautions immobilières	610 482	412 676
Autres garanties d'ordre de la clientèle	329 532	319 606
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 600 350</b>	<b>5 961 158</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>42 682</b>	<b>69 687</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	42 682	69 687
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 557 668</b>	<b>5 891 471</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	2 261 880	2 036 869
Engagements reçus de la clientèle	4 295 788	3 854 602
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	721 835	564 108
Autres garanties reçues	3 573 953	3 290 494
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir		

(1) Dont 216 305 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 561 923 milliers d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 899 837	4 965 139
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	179	196
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>4 900 016</b>	<b>4 965 335</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

## Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté 4 899 837 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 965 139 milliers d'euros en 2017. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie a apporté :

- 1 967 860 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 945 696 milliers d'euros en 2017 ;
- 1 102 414 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 1 039 615 milliers d'euros en 2017 ;
- 1 829 563 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 979 827 milliers d'euros en 2017.

## Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Néant

## 9. Reclassements d'instruments financiers

Néant

## 10. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>23 138 650</b>	<b>23 559 705</b>		<b>2 060 998</b>	<b>21 498 707</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 621 004</b>	<b>1 609 136</b>		<b>1 609 136</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	156 114	156 291		156 291	
Comptes et prêts à terme	1 458 627	1 446 584		1 446 584	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	6 262	6 260		6 260	
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>21 517 647</b>	<b>21 950 570</b>		<b>451 863</b>	<b>21 498 707</b>
Créances commerciales	14 181	15 060			15 060
Autres concours à la clientèle	21 403 254	21 818 091		334 444	21 483 647
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Avances en comptes courants d'associés	49 311	48 876		48 876	
Comptes ordinaires débiteurs	50 900	68 543		68 543	
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 147 775</b>	<b>1 167 443</b>	<b>1 142 831</b>	<b>24 612</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	331 567	338 827	338 827		
Obligations et autres titres à revenu fixe	816 208	828 616	804 004	24 612	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>24 286 425</b>	<b>24 727 148</b>	<b>1 142 831</b>	<b>2 085 610</b>	<b>21 498 707</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan au 31 décembre 2017</b>	<b>Juste valeur au 31 décembre 2017</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>22 106 063</b>	<b>22 625 058</b>	<b>0</b>	<b>2 562 469</b>	<b>20 062 589</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 982 973</b>	<b>1 967 100</b>	<b>0</b>	<b>1 967 100</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et prêts JJ	231 360	231 334	0	231 334	0
Comptes et prêts à terme	1 745 263	1 729 464	0	1 729 464	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	6 350	6 303	0	6 303	0
Titres non cotés sur un marché actif	0	0	0	0	0
Autres prêts et créances	0	0	0	0	0
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>20 123 090</b>	<b>20 657 958</b>	<b>0</b>	<b>595 368</b>	<b>20 062 589</b>
Créances commerciales	16 822	19 987	0	0	19 987
Autres concours à la clientèle	19 991 460	20 506 397	0	463 795	20 042 602
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0
Titres non cotés sur un marché actif	3 899	3 975	0	3 975	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Avances en comptes courants d'associés	60 856	60 541	0	60 541	0
Comptes ordinaires débiteurs	50 053	67 057	0	67 057	0
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 104 220</b>	<b>1 132 448</b>	<b>1 103 904</b>	<b>28 544</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	330 676	339 693	339 693	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	773 544	792 755	764 211	28 544	0
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>23 210 283</b>	<b>23 757 506</b>	<b>1 103 904</b>	<b>2 591 013</b>	<b>20 062 589</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>15 622 205</b>	<b>15 608 726</b>		<b>15 608 726</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	224 874	224 873		224 873	
Comptes et emprunts à terme	15 397 331	15 383 853		15 383 853	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>7 955 845</b>	<b>7 949 425</b>		<b>7 893 485</b>	<b>55 940</b>
Comptes ordinaires créditeurs	6 468 046	6 467 387		6 467 387	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 940	55 940			55 940
Autres dettes envers la clientèle	1 431 859	1 426 098		1 426 098	
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>162 315</b>	<b>161 925</b>	<b>47 184</b>	<b>379</b>	<b>114 362</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>17 144</b>	<b>17 140</b>	<b>10 000</b>	<b>7 140</b>	
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>23 757 510</b>	<b>23 737 217</b>	<b>57 184</b>	<b>23 509 730</b>	<b>170 302</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2017	Juste valeur au 31 décembre 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>15 194 222</b>	<b>15 219 429</b>	<b>0</b>	<b>15 219 429</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	52 476	52 416	0	52 416	0
Comptes et emprunts à terme	<b>15 141 746</b>	<b>15 167 014</b>	<b>0</b>	<b>15 167 014</b>	<b>0</b>
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>7 379 026</b>	<b>7 369 983</b>	<b>0</b>	<b>6 679 106</b>	<b>690 877</b>
Comptes ordinaires créditeurs	5 177 749	5 176 893	0	5 176 893	0
Comptes d'épargne à régime spécial	690 877	690 877	0	0	690 877
Autres dettes envers la clientèle	1 510 400	1 502 213	0	1 502 213	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements	0	0	0	0	0
<b>Dettes représentées par un titre</b>	145 261	106 586	23 505	83 081	0
<b>Dettes subordonnées</b>	37 453	38 257	31 423	6 834	0
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>22 755 963</b>	<b>22 734 255</b>	<b>54 928</b>	<b>21 988 451</b>	<b>690 877</b>

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>10 014</b>		<b>10 014</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	10 014		10 014	
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>845 541</b>	<b>825 047</b>	<b>16 643</b>	<b>3 851</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>10 082</b>	<b>705</b>	<b>9 377</b>	
Actions et autres titres à revenu variable	9 529	705	8 824	
Titres de participation non consolidés	553		553	
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>835 459</b>	<b>824 342</b>	<b>7 266</b>	<b>3 851</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	835 459	824 342	7 266	3 851
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 117		7 266	3 851
OPCVM	824 342	824 342		
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 416 074</b>	<b>610 922</b>	<b>805 152</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 416 074	610 922	805 152	
Actions et autres titres à revenu variable	10 941	2 328	8 613	
Titres de participation non consolidés	1 405 133	608 594	796 539	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>21 883</b>		<b>21 883</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 293 512</b>	<b>1 435 969</b>	<b>853 692</b>	<b>3 851</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 173</b>	<b>111</b>	<b>3 062</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	3 173	111	3 062	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 157 856</b>	<b>930 320</b>	<b>1 227 536</b>	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	720 479	720 479		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 437 377	209 841	1 227 536	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>43 768</b>		<b>43 768</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>2 204 797</b>	<b>930 431</b>	<b>1 274 366</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 407 320 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	9 356	66	9 290	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	9 356	66	9 290	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>105 215</b>		<b>105 215</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>114 571</b>	<b>66</b>	<b>114 505</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	7 525		7 525	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	7 525		7 525	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>99 127</b>		<b>99 127</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>106 652</b>		<b>106 652</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

## Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie n'a pas effectué de changement de modèle de valorisation de ses actifs et passifs.

### **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Les instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 sont les TSI Prédica dont la valorisation nous provient mensuellement directement de Crédit Agricole Assurances. Ces titres sont enregistrés à la juste valeur par résultat.

La variation de juste valeur de ces produits enregistrée sur l'exercice 2018 s'élève à -143,9 milliers d'euros.

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>	<b>4 003</b>										
Gains /pertes de la période (1)	(152)										
Comptabilisés en résultat	(152)										
Comptabilisés en capitaux propres											
Achats de la période											
Ventes de la période											
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts											
Transferts vers niveau 3											
Transferts hors niveau 3											
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>	<b>3 851</b>										

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>																			
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>							4 003											4 003	
Gains /pertes de la période (1)																			(152)
Comptabilisés en résultat																			(152)
Comptabilisés en capitaux propres																			
Achats de la période																			
Ventes de la période																			
Emissions de la période																			
Dénouements de la période																			
Reclassements de la période																			
Variations liées au périmètre de la période																			
Transferts																			
Transferts vers niveau 3																			
Transferts hors niveau 3																			
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>							3 851											3 851	

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>							
Gains /pertes de la période (1)							
Comptabilisés en résultat							
Comptabilisés en capitaux propres							
Achats de la période							
Ventes de la période							
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période							
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts							
Transferts vers niveau 3							
Transferts hors niveau 3							
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>							

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(144)</b>
Comptabilisés en résultat	(144)
Comptabilisés en capitaux propres	

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Solde d'ouverture (01/01/2018)</b>								
Gains /pertes de la période (1)								
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts								
Transferts vers niveau 3								
Transferts hors niveau 3								
<b>Solde de clôture (31/12/2018)</b>								

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Néant

### 10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Néant

## 11. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Néant

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

### ➤ Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

Entités	Nature du contrôle	Date de clôture des états financiers utilisés	Motivation
CADS Développement	Contrôle exclusif	30 novembre 2018	Date de l'arrêté annuel de la filiale
SETAM	Influence notable	30 novembre 2017 majoré du résultat prévisionnel de la période allant du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018 selon le dernier atterrissage connu	Date de l'arrêté annuel de la filiale et information financière non disponible

## 12.1 Information sur les filiales

### 12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Néant

### 12.1.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dispose d'un fonds dédié consolidé : Adret Gestion. Ce fonds est détenu à 100% par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017 et FCT Crédit Agricole Habitat 2018).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du Groupe Crédit Agricole

Dans le cadre de ces titrisations, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 325 millions d'euros aux FCT.

## 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Mutuel des Savoie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
<b>Établissements bancaires et financiers</b>									
64 Caisses Locales	Intégration globale		France		Filiale	N/A	N/A	N/A	N/A
Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA	Intégration globale		Suisse		Filiale	54%	54%	54%	54%
<b>Divers</b>									
FCP Adret Gestion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SASU CADS Développement	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CADS Capital	Intégration globale	Dépassement des seuils	France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Sociétés de titrisation des Savoie	Intégration globale	Création du FCT CA 2018	France		Opération de titrisation en	100%	100%	100%	100%
SETAM	Mise en équivalence		France		Filiale	38,13%	38,13%	38,13%	38,13%
Swiss Home Loan (SPV CANB)	Intégration globale		France		Opération de titrisation	100%	100%	51%	51%

Au 31 décembre 2018 le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2015, Crédit Agricole Habitat 2017 et Crédit Agricole Habitat 2018 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

Depuis le 30 juin 2018, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses Régionales le 26 avril 2018. Cette transaction est le second RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses Régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre d'un projet de réorganisation du portefeuille de participation au sein du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie, la Caisse régionale et sa filiale CADS Développement ont cédé en 2018 à la filiale CADS Capital 8 participations pour un montant total de 123 millions d'euros. Ces cessions ont eu pour conséquence de faire entrer CADS Capital dans le périmètre de consolidation suite au dépassement des seuils de consolidation du groupe.

## 13. Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 405 133 milliers d'euros au 31 décembre 2018 contre 849 189 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

#### 13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2018	31/12/2017	
BISSY 1	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
INVESTISSEURS DES ALPES	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
ADELA	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
CAHS IMMO	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
FONCIERE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CRÉDIT AGRIOCLE RHÔNE-ALPES INVESTISSEMENT	FRANCE	46%	46%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE CAPITAL	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CAHS INVEST	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CADS IMMOBILIER	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT ANNECY (EX MW GESTION ET TRANSACTION)	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT SAVOIE	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
SQUARE HABITAT GENEVOIS	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE ARC ALPIN	FRANCE	50%	50%	Entité non significative
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE PATRIMOINE SAVOIE	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
VAL THORENS LE CAIRN	FRANCE	42%	22%	Entité non significative
CADS PROMOTION	FRANCE	100%	100%	Entité non significative
LE RELAIS DE VALFREJUS	FRANCE	20%	20%	Entité non significative
PERFORM SPIRIT INDUSTRY	FRANCE	25%	25%	Entité non significative
LE VILLAGE BY CA DES SAVOIE	FRANCE	95%	95%	Entité non significative
GRUPE PAN EUROPEENNE	FRANCE	20%		Entité non significative
SQUARE HABITAT NEUF DES SAVOIE	FRANCE	100%		Entité non significative
BIONNASSAY M&P TECHNOLOGY	FRANCE	25%		Entité non significative
SQUARE HABITAT FAUCIGNY MONT BLANC	FRANCE		100,00%	Entité non significative

### 13.1.2 Titres de participations significatifs non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (1)	Résultat du dernier exercice (1)
		31/12/2018	31/12/2017		
DELTAGER SA	FRANCE	17%	17%		
VAL D'ISERE PATRIMOINE	FRANCE	14%	14%	57 005	(7 403)
DES BAUGES (SEM)	FRANCE	10%	10%	154 916	(156 315)
GRAND MASSIF DOMAINE SKIABLE	FRANCE	14%	14%	28 332 848	1 369 359
SOCIETE DES 3 VALLEES	FRANCE	12%	12%	117 906 822	5 949 182
SATEM-SEREM	FRANCE	15%	15%	61 302	(4 354)
SEMAB ( SEM ARECHES BEAUFORT)	FRANCE	11%	11%	784 356	10 121
SOGESPRAL	FRANCE	11%	11%	586 551	127 036
SOREMAC	FRANCE	20%	20%	5 599 352	(759 053)
STE AMENAGT DE LA SAVOIE (SAS)	FRANCE	11%	11%	35 206 078	1 059 747
COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE	FRANCE	11%	11%	2 758 164	307 911
SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUES SSIT	FRANCE	15%	15%	14 303 903	1 513 693
AGRICULT ESPACE ENVIRON SAVOIE	FRANCE	12%	12%	263 754	9 528
STE DES EAUX THERMALES DE LA LECHERE	FRANCE	10%	10%	693 144	130 492
RWAYTECH	FRANCE	13%	13%	303 712	(5 580)
SEM VALLOIRE	FRANCE	12%	12%	11 727 821	806 387
ENERGIES RENOUVELABLES DES ALPES	FRANCE	15%	15%	876 358	(11 665)
FINANCIERE DDL & ASSOCIES (EX MAISONS GIRAUD - DIDIER DEMERCASTEL ET ASSOCIES)	FRANCE	15%	15%	8 134 098	(337 140)
MONT BLANC MOBILITY MBM	FRANCE	12%	12%	137 289	53 515
NEWQUEST GROUP	FRANCE	15%	15%	809 730	6 136
CREA SARL	FRANCE	11%	11%	1 723 243	(462 655)
RBD	FRANCE	13%	13%	733 424	32 445
STEEL HARVEST	FRANCE	12%	12%	1 994 842	362 364
FONCIERE HOTELIERE DES ALPES	FRANCE	18%		3 902 214	(81 476)
ADELI2A	FRANCE	13%	13%	1 500 000	-
DOSEA	FRANCE	16%	16%	1 452 627	360 085
BAIKO FINANCE	FRANCE	12%	12%	1 510 000	-
EXIATIV	FRANCE	13%	13%	679 310	104 310
LES ARCS MALGOVERT	FRANCE	15%	15%	13 335 636	(164 364)
POTPOTAM	FRANCE	13%			(77 251)
AMECA HOLDING	FRANCE	15%		5 917 275	564 109

(1) Le montant des capitaux propres et le résultat du dernier exercice peuvent être omis lorsque, en raison de leur nature, leur divulgation porterait gravement préjudice à une des entreprises auxquelles elles se rapportent. Dans ce cas, il est fait mention du caractère incomplet des informations données.

## **13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées**

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### **Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus**

Au 31 décembre 2018, le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Titrisation

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances (prêts habitat) et/ou d'autres actifs. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

#### Fonds de placement

Le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### **Informations sur les risques associés aux intérêts détenus**

#### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2018, et au 31 décembre 2017 l'implication du groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le groupe Crédit Agricole Mutuel des Savoie dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2018																	
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)					
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale				
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		
<i>En milliers d'euros</i>																		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat								814 267	814 267			814 267						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres																		
Actifs financiers au coût amorti																		
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>								<b>814 267</b>	<b>814 267</b>			<b>814 267</b>						
Instruments de capitaux propres																		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat																		
Dettes																		
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>																		
<b>Engagements donnés</b>																		
Engagements de financement																		
Engagements de garantie																		
Autres																		
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature																		
<b>Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>																		
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>								<b>18 577 242</b>										

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2017															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>En milliers d'euros</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat								895 996	895 996							
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres																
Actifs financiers au coût amorti																
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>								895 996	895 996							
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers à la juste valeur par résultat																
Dettes																
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>																
<b>Engagements donnés</b>																
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature																
<b>Total des engagements hors bilan net de vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>																
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>								10 400 204								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note "Exposition au risque de crédit" et dans la note "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

## **Exposition maximale au risque de perte**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## **14. Événements postérieurs au 31 décembre 2018**

Néant

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
dont le siège social est situé à Annecy - PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 Annecy cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy - code APE 6419 Z.  
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.  
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.

Crédits photo : CADS, Fotolia.

Sous réserve d'erreurs typographiques.

